



**CINEMA**

## **Les contrats d'auteur dans les longs-métrages**

---

Observatoire Permanent des Contrats Audiovisuels

Avril-Mai 2011

# Une gestion individuelle en question

---

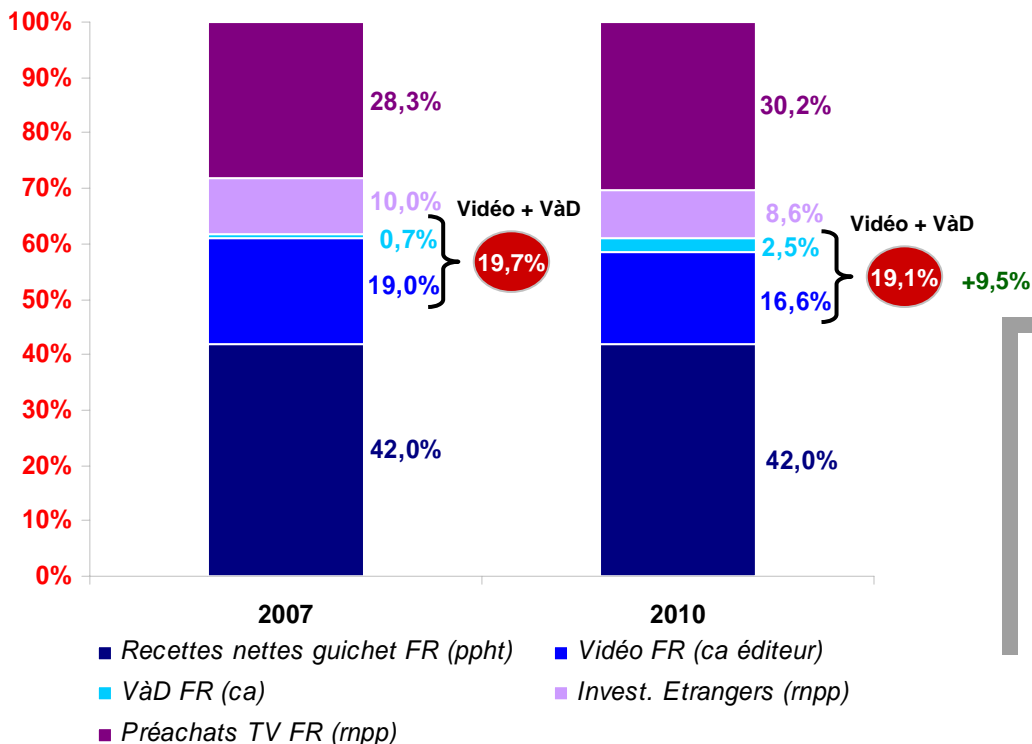
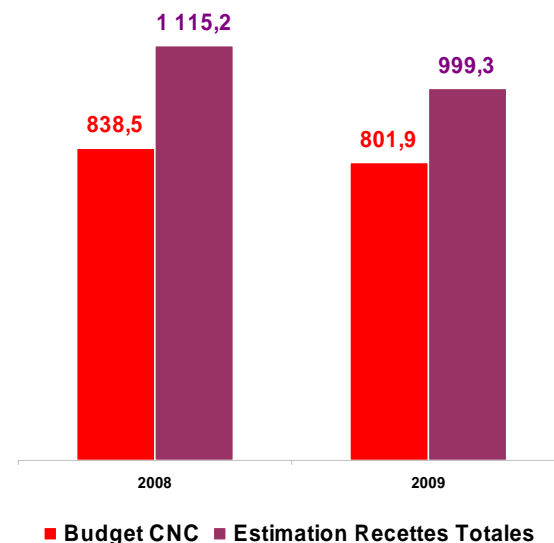
- **Moins de 10% des auteurs peuvent espérer une couverture effective de leur à-valoir ou Minimum Garanti (MG) à l'issue des 1ères fenêtres d'exploitation de leurs œuvres (chronologie des médias). Seulement 2% des contrats voient leur MG couvert par la seule exploitation en salle.**
  - **Une non-corrélation entre MG et taux proportionnels. Des rémunérations proportionnelles très basses expliquent ce phénomène. En effet, le niveau forfaitaire de minimum garanti des auteurs est calculé sur 3 à 5% du coût de l'œuvre mais seulement 0,5% à 2% des recettes est laissé pour l'ensemble des coauteurs en proportionnel.**
- **Des cessions de droits portant sur la durée de protection légale qui ont tendance à se développer, particulièrement pour les œuvres à budget important, et qui empêchent des contrats de renouvellement.**
- **Une situation très incertaine en DVD/Blu-Ray en raison de l'abondance de clauses-cascade dérogeant à l'obligation de rémunérer les auteurs sur le prix public et une situation rendue chaotique en v&d à l'acte depuis la dénonciation du protocole de 1999 par certains syndicats de producteur.**
  - **Des taux de rémunération sur ces nouveaux modes d'exploitation numérique parmi les plus bas à se partager pour les coauteurs, largement inférieurs à 1,75%.**
- **Des rémunérations supplémentaires souvent nécessaires pour compenser l'inadaptation des niveaux primaires de rémunération proportionnelle.**
  - **Un accord sur la transparence du 16.12.2010 qui va permettre d'améliorer le sort des auteurs en matière d'amortissement du coût de l'œuvre.**

# Marché France - Estimation

## Salle, Vidéo, VàD, Investissements étrangers, et Préachats TV

### Données en M€

	2007	varia°	2008	varia°	2009	varia°	2010	varia°
Recettes nettes guichet FR (ppht)	402,2		533,7	33%	458,9	-14%	454,5	-1%
Vidéo FR (ca éditeur)	182,1		176,0	-3%	176,9	0%	180,2	2%
VàD FR (ca)	6,9		9,2	33%	19,4	110%	26,8	38%
Invest. Etrangers (rnpp)	96,3		85,1	-12%	75,5	-11%	93,6	24%
Préachats TV FR (rnpp)	270,8		311,0	15%	268,6	-14%	327,1	22%
<b>TOTAL</b>	<b>958,3</b>		<b>1 115,2</b>	<b>16%</b>	<b>999,3</b>	<b>-10%</b>	<b>1 082,1</b>	<b>8%</b>



	2006	2007	2008	2009
<b>Nbre entrées salle (en millions)</b>	188,8	178,2	190,1	200,9
<b>Nbre Films FR salle</b>	164	185	196	181
<b>Nbre Préachats TV FR</b>	125	146	157	144
<b>Rapport nbre films / préachats</b>	<b>76,2%</b>	<b>78,9%</b>	<b>80,1%</b>	<b>79,6%</b>

---

## Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

Adaptations

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La V&D à l'acte

La vidéo

La V&D à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération après amortissement du coût du film

# 222 longs métrages

222 films agréés en 2008 et 2009 ont été étudiés dans le cadre de l'OPCA

625 contrats pour 463 auteurs

		BUDGETS							TOTAL	
		moins de 1M€	de 1 à 2M€	de 2 à 4M€	de 4 à 5M€	de 5 à 7M€	de 7 à 10M€	de 10 à 15M€	Plus de 15 M€	
Nombre de films	originaux	6	42	54	6	23	25	10	11	177
	adaptations	1	2	9	5	7	7	3	6	40
	animation	0	0	1	0	1	2	2	0	5
<b>TOTAL</b>		<b>7</b>	<b>44</b>	<b>64</b>	<b>11</b>	<b>31</b>	<b>34</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>222</b>
Nombre de contrats	originaux	13	102	136	14	63	75	30	42	475
	adaptations	4	5	23	14	21	25	9	19	120
	animation	0	0	13	0	4	6	7	0	30
<b>TOTAL</b>		<b>17</b>	<b>107</b>	<b>172</b>	<b>28</b>	<b>88</b>	<b>106</b>	<b>46</b>	<b>61</b>	<b>625</b>
Nombre d'auteurs	originaux	9	78	95	8	48	58	23	30	349
	adaptations	3	3	17	10	15	20	7	14	89
	animation	0	0	13	0	2	4	6	0	25
<b>TOTAL</b>		<b>12</b>	<b>81</b>	<b>125</b>	<b>18</b>	<b>65</b>	<b>82</b>	<b>36</b>	<b>44</b>	<b>463</b>



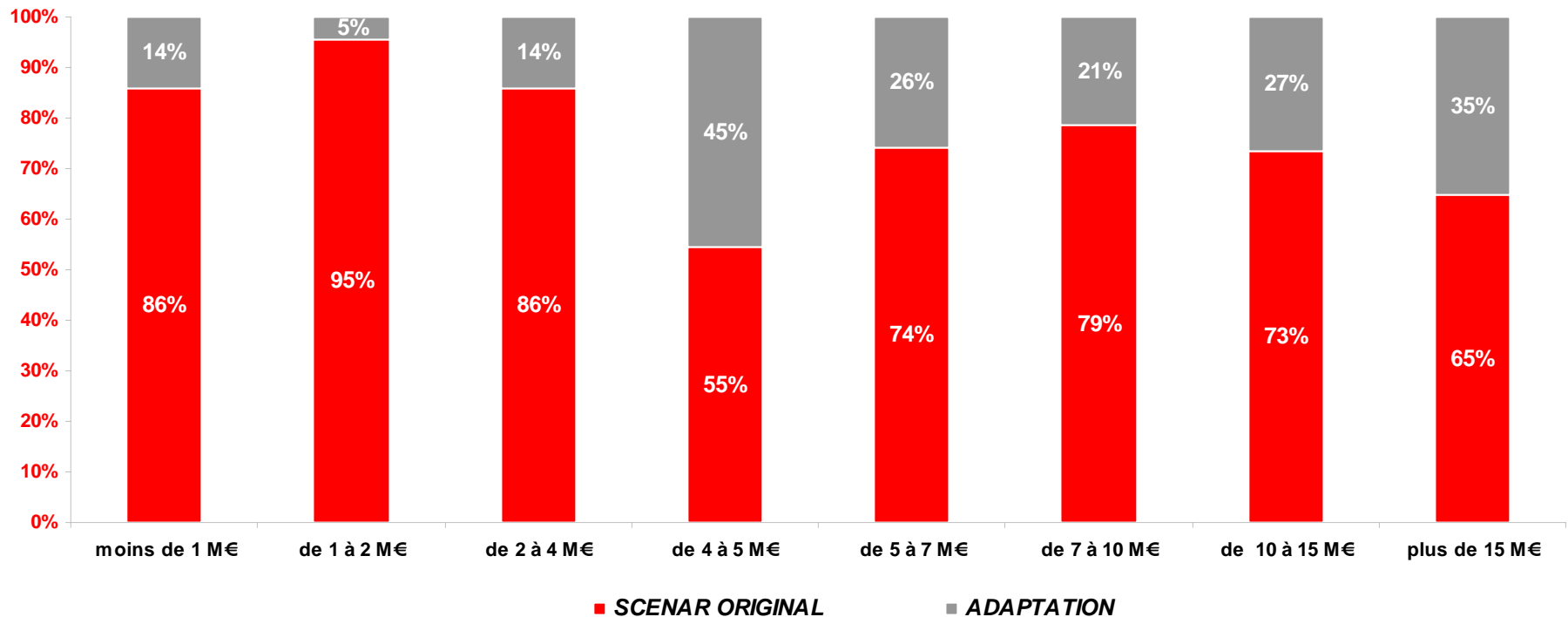
Signe de la relation étroite qui existe en France entre les scénaristes et les réalisateurs de cinéma, sur les 222 titres étudiés, 211 films ont été réalisés par des auteurs-réalisateurs qui ont collaboré au scénario.

	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€	Total
Auteur-Réalisateur (contrat distinct)	5	29	50	8	24	22	10	14	162
Auteur-Réalisateur (même contrat)	2	15	21	2	7	10	2	3	62
Scénariste	5	32	47	8	30	44	20	27	213
Réalisateur	0	2	3	0	2	6	4	2	19
<b>Total Auteur</b>	<b>12</b>	<b>78</b>	<b>121</b>	<b>18</b>	<b>63</b>	<b>82</b>	<b>36</b>	<b>46</b>	<b>456</b>

# Les adaptations représentent moins de 20% des films étudiés

180 scénarios originaux vs. 42 films adaptés d'une œuvre préexistante.

Les adaptations se regroupent sur les tranches à partir de 4m€, puisque 30 des 42 titres de la base OPCA se situent dans les tranches supérieures à 4m€.

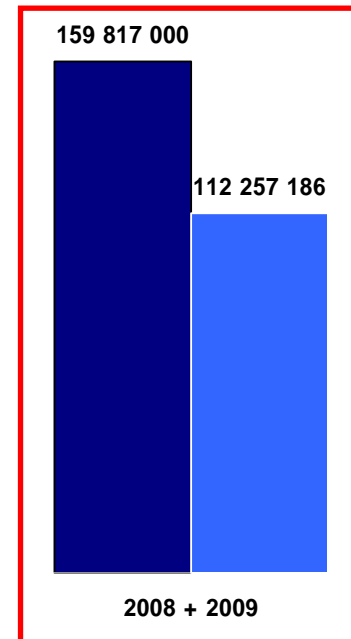
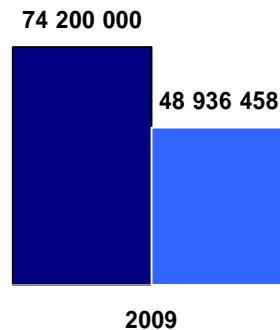
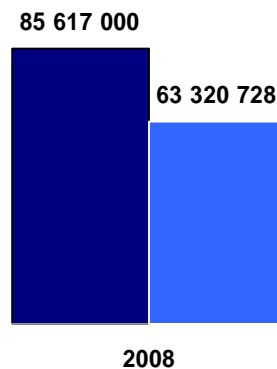


# La représentativité des données OPCA

	CNC	OPCA	
moins de 1 M€	33	7	21%
de 1 à 2 M€	47	43	91%
de 2 à 4 M€	79	68	86%
de 4 à 5 M€	25	11	44%
de 5 à 7 M€	31	30	97%
de 7 à 10 M€	46	32	70%
de 10 à 15 M€	32	15	47%
plus de 15 M€	29	17	59%
<b>TOTAL</b>	<b>322</b>	<b>223</b>	<b>69%</b>

La base de données de l'OPCA couvre **70%** des films de fiction et d'animation d'initiative française et **70%** des entrées salle – cumul 2008 + 2009

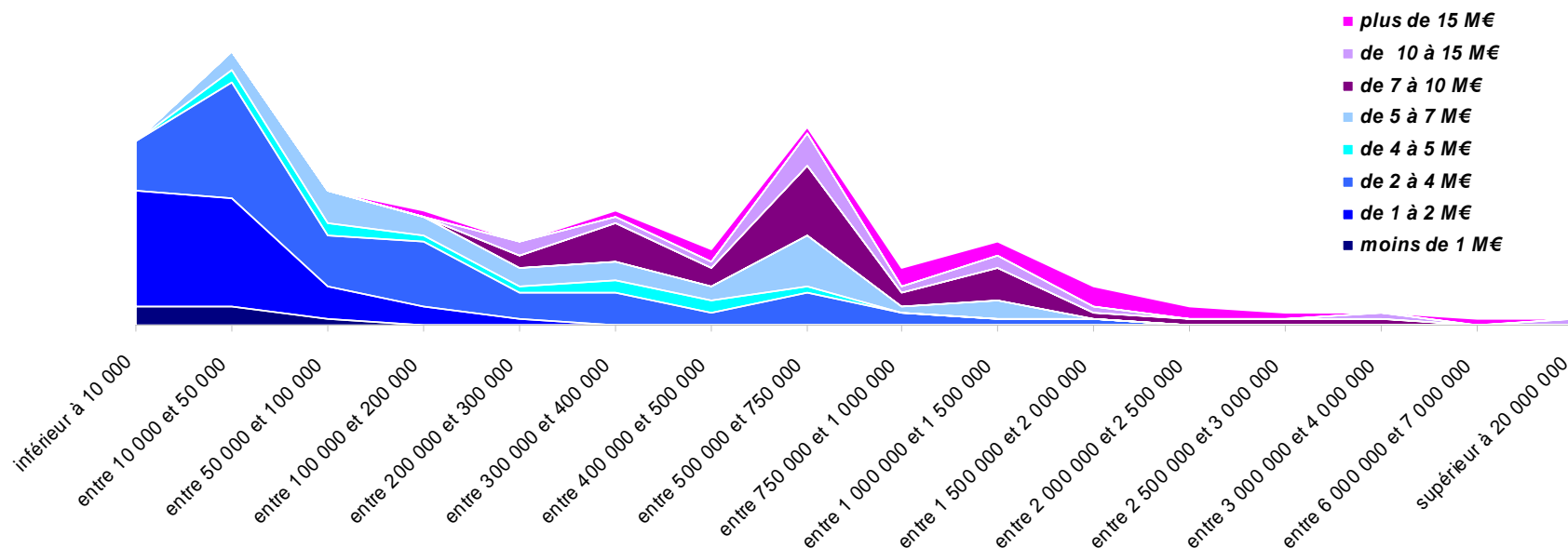
## Nombre d'entrées salle CNC – Films FR



■ CNC ■ OPCA

# Entrées en salle et tranche budgétaire

palier entrée en salle	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€	Total
inférieur à 10 000	3	18	8						29
entre 10 000 et 50 000	3	17	18						43
entre 50 000 et 100 000	1	5	8	2	3				21
entre 100 000 et 200 000		3	10	1	3			1	18
entre 200 000 et 300 000		1	4	1	3	2	2		13
entre 300 000 et 400 000			5	2	3	6	1	1	18
entre 400 000 et 500 000			2	2	2	3	1	2	12
entre 500 000 et 750 000			5	1	8	11	5	1	31
entre 750 000 et 1 000 000			2		1	2	1	3	9
entre 1 000 000 et 1 500 000			1		3	5	2	2	13
entre 1 500 000 et 2 000 000			1			1	1	3	6
entre 2 000 000 et 2 500 000						1		2	3
entre 2 500 000 et 3 000 000						1		1	2
entre 3 000 000 et 4 000 000						1	1		2
entre 6 000 000 et 7 000 000								1	1
supérieur à 20 000 000							1		1
<b>Total</b>	<b>7</b>	<b>44</b>	<b>64</b>	<b>11</b>	<b>31</b>	<b>33</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>222</b>





---

Le panel OPCA

**Temps de production et temps de cession**

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

Adaptations

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La V à D à l'acte

La vidéo

La V à D à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération après amortissement du coût du film

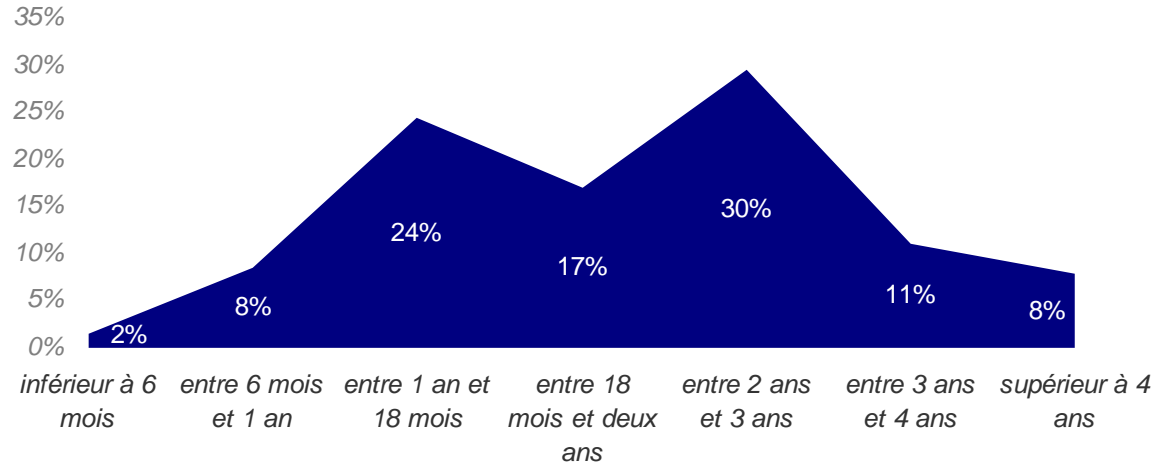
# La durée de cession de droits

## Délai entre signature du contrat et la date de sortie en salle

La conduite d'un film de son écriture à sa sortie en salle prend principalement de 1 à 3 ans, quel que soit le budget.

Les films de 4 à 5m€ semblent plus rapides à se monter.

Délais entre signatures des contrats et sorties en salle

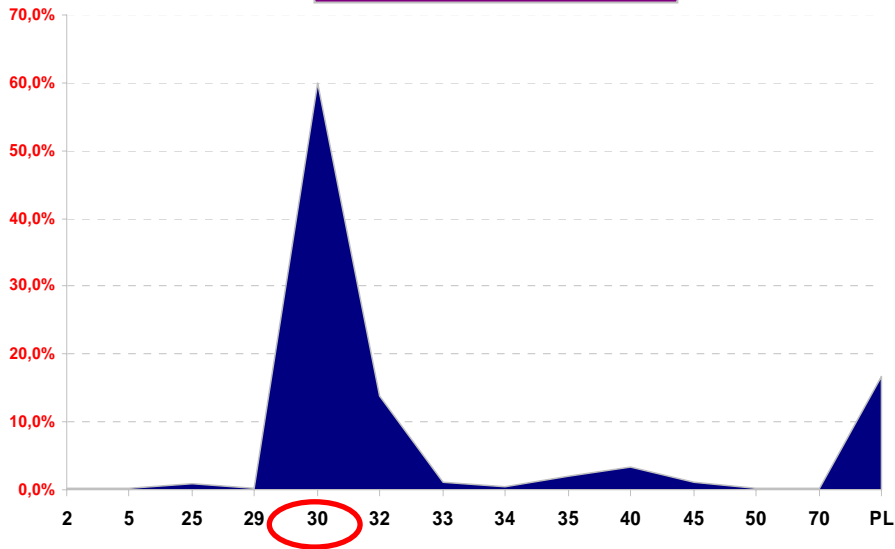


	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€	Total
inférieur à 6 mois		3%	1%	0%	2%	1%	2%	2%	2%
entre 6 mois et 1 an	12%	4%	4%	25%	9%	15%	15%	3%	8%
entre 1 an et 18 mois	29%	18%	26%	<b>39%</b>	28%	<b>23%</b>	17%	25%	<b>24%</b>
entre 18 mois et deux ans	12%	20%	16%	7%	13%	17%	15%	<b>28%</b>	<b>17%</b>
entre 2 ans et 3 ans	<b>47%</b>	<b>31%</b>	<b>30%</b>	18%	<b>35%</b>	<b>22%</b>	<b>33%</b>	<b>30%</b>	<b>30%</b>
entre 3 ans et 4 ans	0%	13%	14%	7%	3%	14%	13%	10%	11%
supérieur à 4 ans	0%	12%	8%	4%	9%	9%	4%	3%	8%

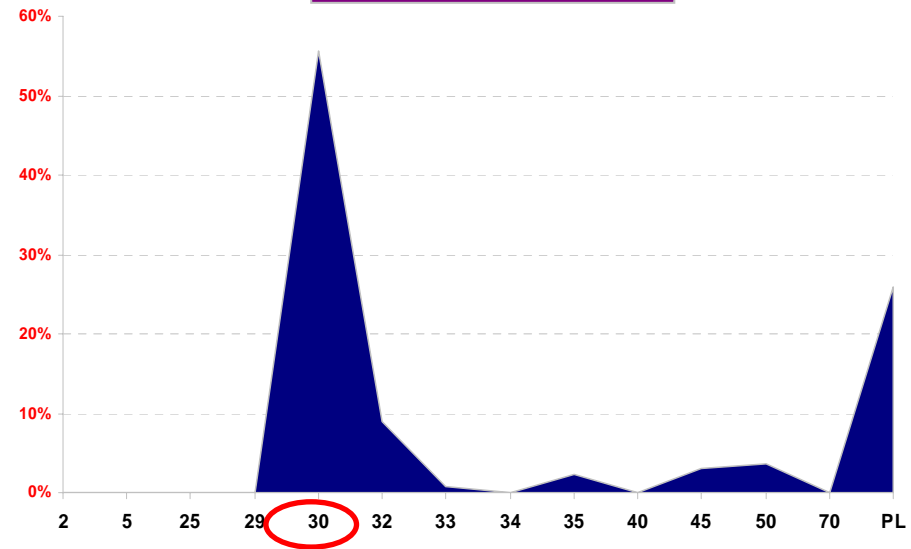
# La durée de cession de droits

60% des contrats, qu'il s'agisse d'adaptations ou de scénarios originaux, prévoient une durée de cession de 30 ans.

Scénario Original



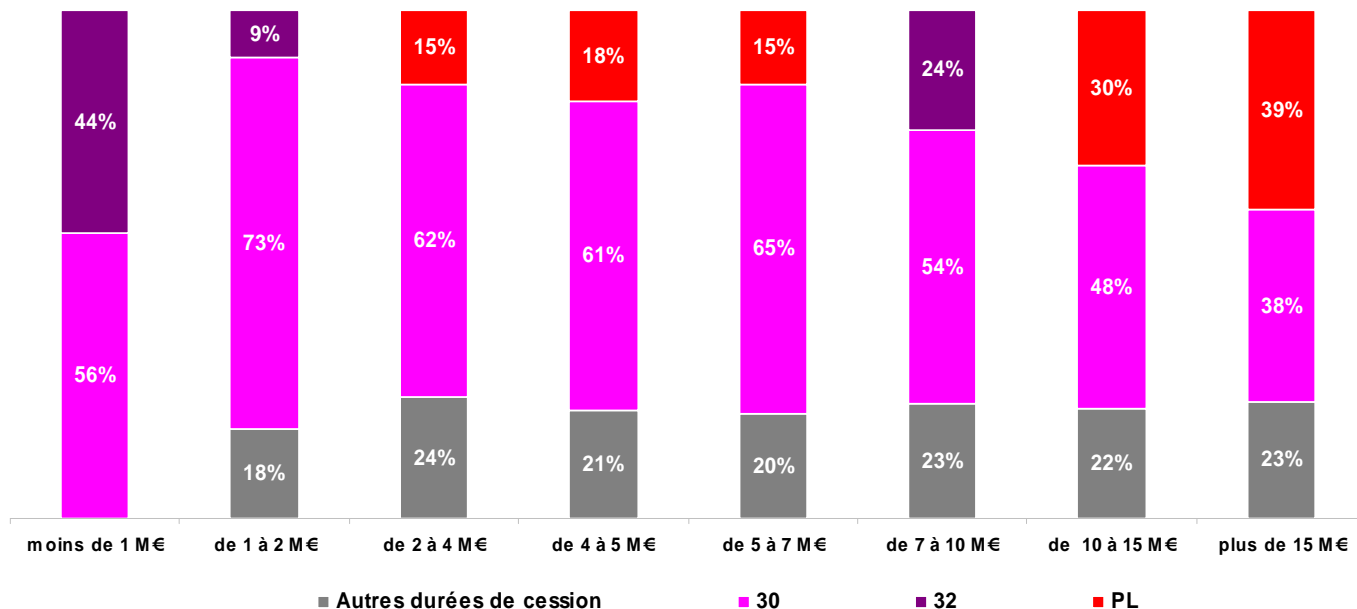
Adaptation



# La durée de cession de droits

## Etude par tranche budgétaire

Durée cession	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€	Total
2		0,9%							0,16%
5		0,9%							0,16%
25		2,8%	0,6%						0,64%
29			0,6%						0,16%
30	56,3%	72,9%	61,6%	60,7%	64,8%	53,6%	47,8%	37,7%	59,08%
32		9,3%	11,6%	14,3%	11,4%	23,6%	10,9%	8,2%	12,74%
33		3,7%	0,6%		1,1%				0,96%
34			0,6%				2,2%		0,32%
35		0,9%	2,3%	7,1%	1,1%	1,8%		4,9%	2,07%
40		2,8%	7,6%						2,55%
45					4,5%			8,2%	1,43%
50					1,1%		8,7%	1,6%	0,96%
70					1,1%				0,16%
PL	43,8%	5,6%	14,5%	17,9%	14,8%	20,9%	30,4%	39,3%	18,63%
Total	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%



---

Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

**Grilles des rémunérations**

**Scénarios originaux**

Adaptations

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La V&D à l'acte

La vidéo

La V&D à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération après amortissement du coût du film

# Grille du cumul des rémunérations

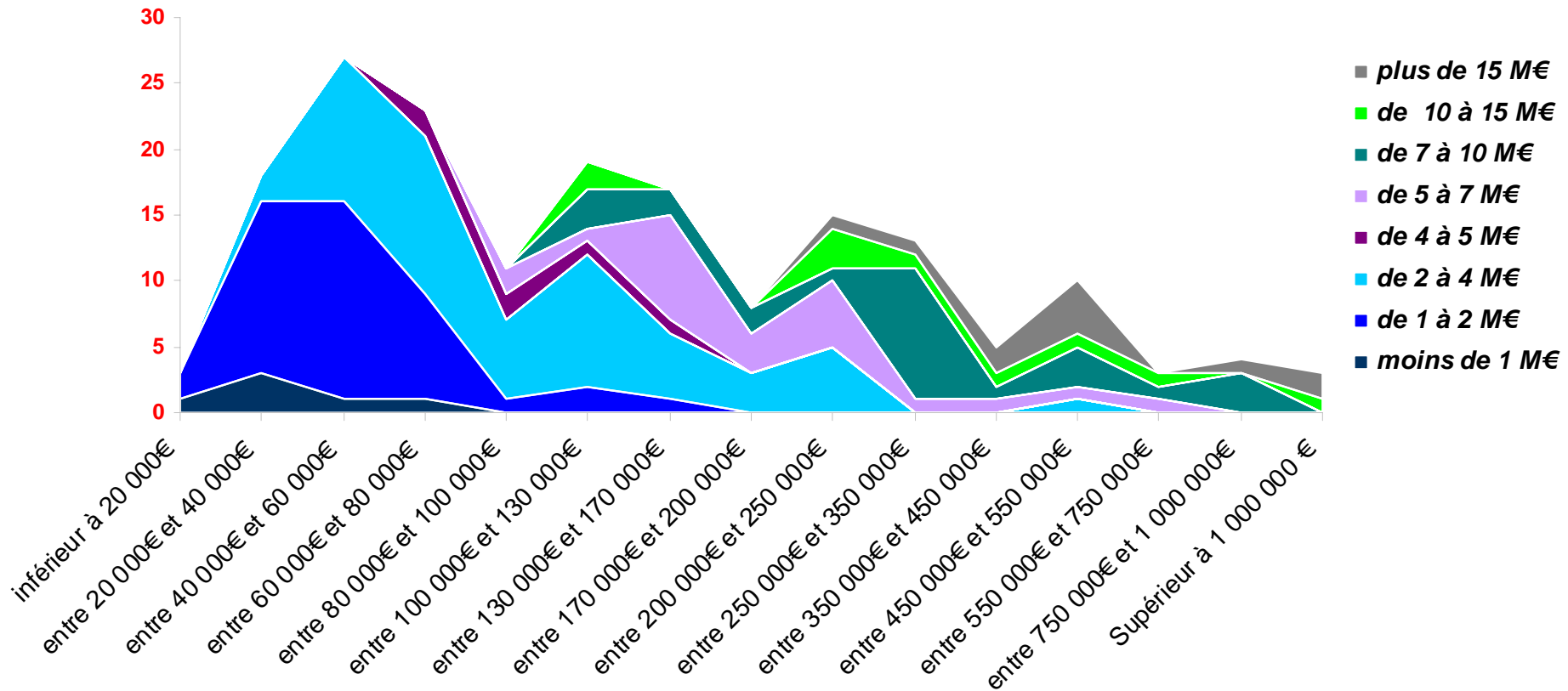
Rémunérations (MG + primes) accordées à l'ensemble des coauteurs (scénario + réalisation)

	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€	Total
inférieur à 20 000€	1	2							3
entre 20 000€ et 40 000€	3	13	2						18
entre 40 000€ et 60 000€	1	15	11						27
entre 60 000€ et 80 000€	1	8	12	2					24
entre 80 000€ et 100 000€		1	6	2	2				11
entre 100 000€ et 130 000€		2	10	1	1	3	2		19
entre 130 000€ et 170 000€		1	5	1	8	2			17
entre 170 000€ et 200 000€			3		3	2			7
entre 200 000€ et 250 000€			5		5	1	3	1	15
entre 250 000€ et 350 000€					1	10	1	1	13
entre 350 000€ et 450 000€					1	1	1	2	5
entre 450 000€ et 550 000€			1		1	3	1	4	10
entre 550 000€ et 750 000€					1	1	1		3
entre 750 000€ et 1 000 000€						3		1	4
Supérieur à 1 000 000 €							1	2	3
<b>Total</b>	<b>6</b>	<b>42</b>	<b>55</b>	<b>6</b>	<b>23</b>	<b>26</b>	<b>10</b>	<b>11</b>	<b>179</b>

Scénarios originaux

# Scénarios originaux – Rémunération globale (Primes + MG) par tranche

Sauf exceptions, les paliers de rémunérations suivent le rythme des tranches budgétaires

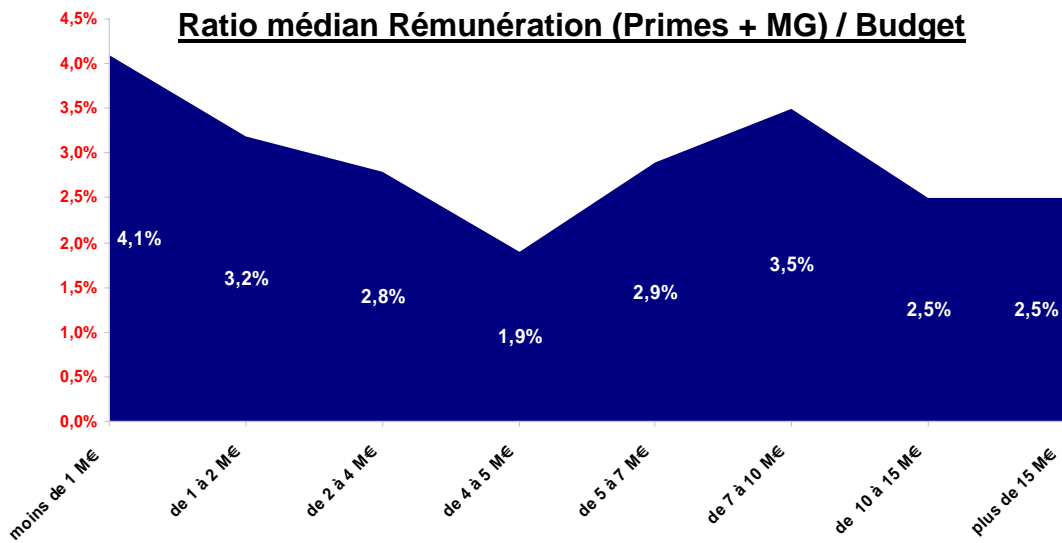


# Le poids des rémunérations des auteurs dans le coût total définitif du film

moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€
8,7%	7,7%	16,0%	3,4%	9,3%	11,8%	8,9%	5,7%
7,8%	7,4%	10,1%	2,4%	7,9%	9,4%	5,1%	4,1%
5,3%	6,7%	9,0%	2,0%	6,6%	9,2%	3,8%	6,2%
2,9%	6,6%	8,9%	1,8%	5,0%	6,9%	3,9%	3,1%
2,7%	5,3%	8,2%	1,5%	4,7%	6,6%	2,8%	3,3%
2,5%	5,2%	7,4%	1,4%	3,8%	5,6%	1,9%	2,1%
4,1%	4,9%	6,8%	1,9%	3,9%	6,1%	1,6%	2,1%
	4,6%	6,0%		3,9%	5,5%	2,2%	2,5%
	4,5%	5,5%		3,0%	4,2%	0,9%	2,1%
	4,3%	5,2%		3,8%	4,5%	1,0%	1,0%
	4,0%	4,9%		3,3%	4,3%	2,5%	1,3%
	3,9%	4,6%		2,9%	3,4%		
	3,7%	4,5%		2,2%	2,9%		
	3,7%	4,4%		2,7%	3,5%		
	3,6%	4,2%		2,4%	3,2%		
	3,4%	4,2%		2,6%	2,9%		
	3,3%	4,2%		2,6%	3,6%		
	3,3%	4,0%		2,0%	2,8%		
	3,3%	3,8%		2,2%	2,3%		
	3,2%	3,6%		2,6%	2,3%		
	3,2%	3,5%		2,1%	2,0%		
	3,1%	3,5%		1,2%	2,2%		
	3,1%	3,1%		1,2%	1,7%		
	3,0%	3,0%		2,9%	1,6%		
	3,0%	3,0%			1,6%		
	2,9%	2,9%			1,3%		
	2,9%	2,8%			3,5%		
	2,9%	2,8%					
	2,8%	2,8%					
	2,7%	2,8%					
	2,6%	2,8%					
	2,4%	2,8%					
	2,3%	2,8%					
	2,2%	2,7%					
	2,2%	2,7%					
	2,0%	2,5%					
	1,9%	2,5%					
	1,9%	2,5%					
	1,6%	2,4%					
	1,6%	2,4%					
	1,6%	2,3%					
	1,3%	2,3%					
	3,2%	2,3%					
		2,2%					
		2,1%					
		2,1%					
		2,1%					
		1,9%					
		1,8%					
		1,7%					
		1,4%					
		1,3%					
		1,3%					
		1,0%					
		2,8%					

	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€
ratio max.	8,7%	7,7%	16,0%	3,4%	9,3%	11,8%	8,9%	5,7%
ratio min.	2,5%	1,3%	1,0%	1,4%	1,2%	1,3%	1,0%	1,3%

Les droits d'auteurs (MG+Primes) versés à l'ensemble des coauteurs (scénario+réalisation) représentent en moyenne **3,5%** du coût total de l'œuvre. La médiane sur le total tombe à **2,9%**



De fortes disparités existent toutefois selon les tranches de budget et selon chaque film. Ce sont pourtant des indicateurs clés dans les négociations.



# Scénarios originaux – La prime d'inédit

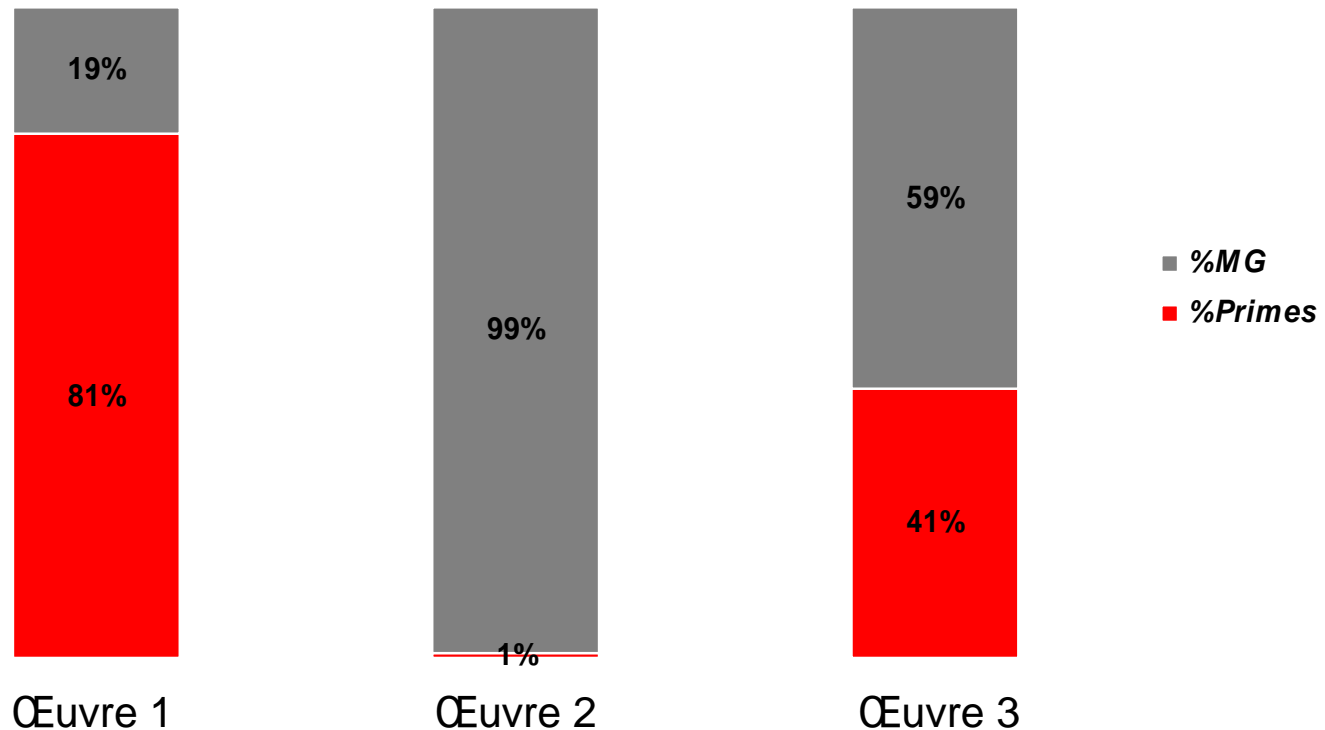
Détail Rémunération	Nbre de films	%films
Minimu Garanti	175	97,8%
Minimu Garanti + Primes	3	1,7%
Primes	1	0,6%
<b>Total</b>	<b>179</b>	<b>100,0%</b>

Un usage largement dominé par les à-valoir => la prime d'exclusivité a pratiquement disparu des pratiques.

palier rémunération	Minimu Garanti		Minimu Garanti + Primes		Primes	
	Nbre de films	%films	Nbre de films	%films	Nbre de films	%films
inférieur à 20 000€	3	2%				
entre 20 000€ et 40 000€	18	10%				
entre 40 000€ et 60 000€	27	15%				
entre 60 000€ et 80 000€	23	13%	1	25%		
entre 80 000€ et 100 000€	11	6%				
entre 100 000€ et 130 000€	18	10%			1	100%
entre 130 000€ et 170 000€	17	10%				
entre 170 000€ et 200 000€	6	3%	1	25%		
entre 200 000€ et 250 000€	14	8%	1	25%		
entre 250 000€ et 350 000€	13	7%				
entre 350 000€ et 450 000€	5	3%				
entre 450 000€ et 550 000€	10	6%				
entre 550 000€ et 750 000€	3	2%				
entre 750 000€ et 1 000 000€	4	2%				
Supérieur à 1 000 000 €	3	2%				
<b>Total</b>	<b>175</b>	<b>100,0%</b>	<b>3</b>	<b>100,0%</b>	<b>1</b>	<b>100,0%</b>

# Scénarios originaux - Rapport Prime / MG

Les œuvres dans lesquelles le producteur a concédé de verser une partie forfaitaire sous forme de prime est largement minoritaire.



---

Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

**Grilles des rémunérations**

Scénarios originaux

**Adaptations**

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La V à D à l'acte

La vidéo

La V à D à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération après amortissement du coût du film

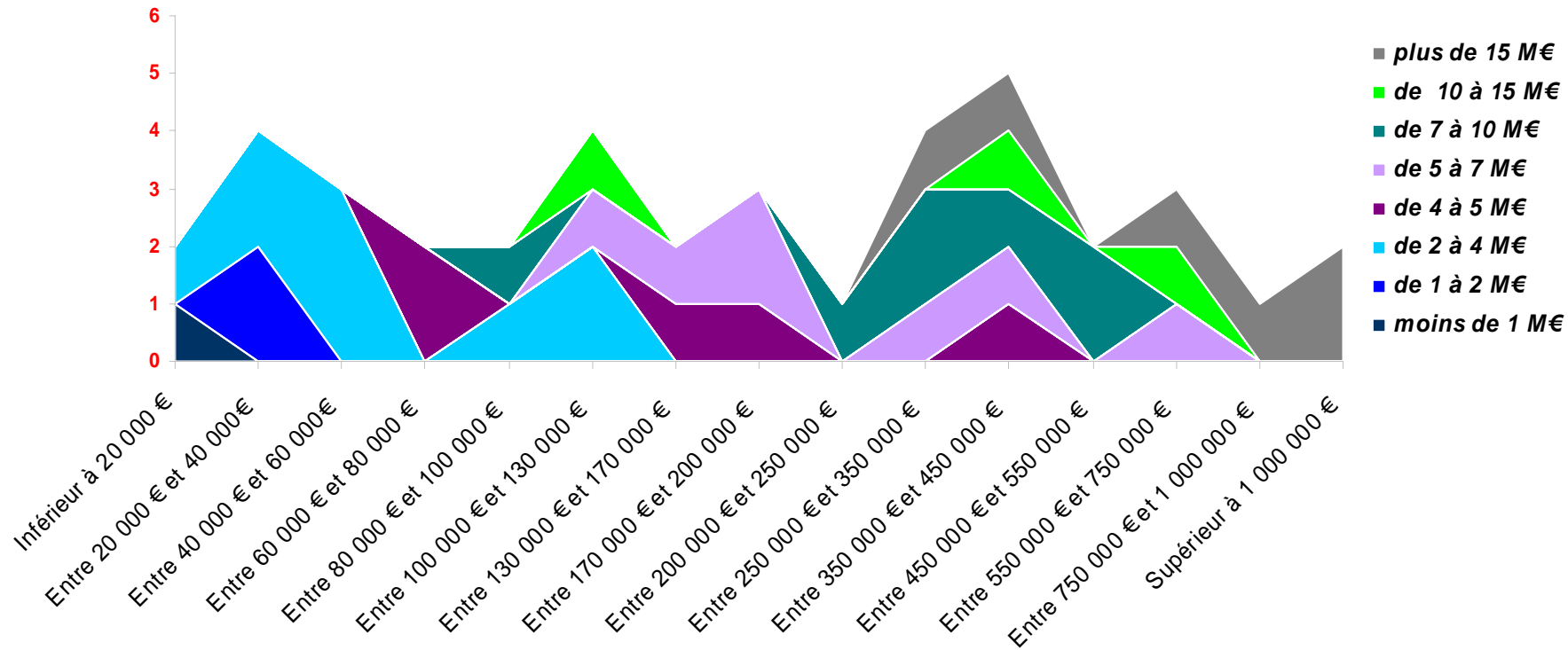
# Grille du cumul des rémunérations en dehors des droits d'adaptions

Rémunérations (MG + primes) accordées à l'ensemble des coauteurs (scénario + réalisation) en dehors des droits d'adaptation versés à l'auteur de l'œuvre préexistante et son éditeur

	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€	Total
Inférieur à 20 000 €	1		1						2
Entre 20 000 € et 40 000 €		2	2						4
Entre 40 000 € et 60 000 €			3						3
Entre 60 000 € et 80 000 €				2					2
Entre 80 000 € et 100 000 €			1			1			2
Entre 100 000 € et 130 000 €			2		1		1		4
Entre 130 000 € et 170 000 €				1	1				2
Entre 170 000 € et 200 000 €				1	2				3
Entre 200 000 € et 250 000 €						1			1
Entre 250 000 € et 350 000 €					1	2		1	4
Entre 350 000 € et 450 000 €				1	1	1	1	1	5
Entre 450 000 € et 550 000 €						2			2
Entre 550 000 € et 750 000 €					1		1	1	3
Entre 750 000 € et 1 000 000 €								1	1
Supérieur à 1 000 000 €								2	2
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>40</b>

# Adaptations – Budget / Rémunération globale

Sauf exception, les paliers de rémunérations suivent le rythme des tranches budgétaires

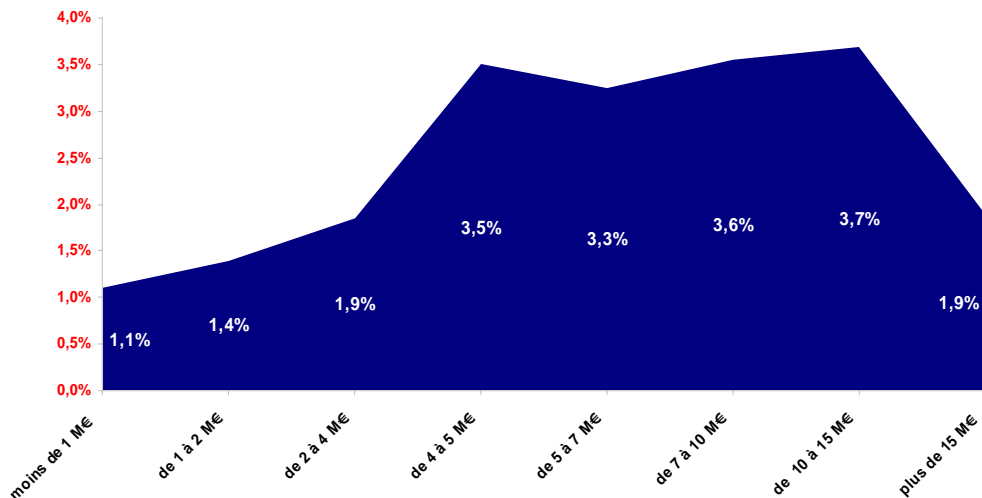


# Le poids des rémunérations des auteurs dans le coût total définitif du film

	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€
ratio max.	1,1%	1,7%	4,8%	9,5%	8,4%	5,5%	4,8%	22,8%
ratio min.	1,1%	1,1%	1,3%	1,4%	2,0%	1,2%	0,8%	1,5%

	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€
	1,1%	1,7%	4,8%	9,5%	8,4%	5,5%	4,8%	22,8%
	1,1%	1,1%	3,6%	4,5%	7,3%	5,3%	3,7%	3,2%
		1,4%	2,7%	3,5%	5,1%	4,2%	0,8%	1,9%
			2,0%	1,7%	3,3%	3,6%	3,7%	1,9%
			1,7%	1,4%	3,1%	3,2%		1,6%
			1,6%	3,5%	2,2%	2,2%		1,5%
			1,6%		2,0%	1,2%		1,9%
			1,3%		3,3%	3,6%		
			1,9%					

**Ratio médian Rémunération (Primes + MG) / Budget**



Les droits d'auteurs versés à l'ensemble des coauteurs (scénario+réalisation) représentent en moyenne **3,6%** du coût total de l'œuvre, portée par les films à gros budgets. La médiane sur le total tombe toutefois à **2,5%**, logiquement inférieure à celle des scénarios originaux.

Contrairement aux scénarios originaux, les rémunérations accordées au auteurs dans les tranches plus élevées se positionnent au-dessus de la médiane.

---

Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

**Grilles des rémunérations**

Scénarios originaux

Adaptations

**Rapport scénario / Réalisation**

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La V à D à l'acte

La vidéo

La V à D à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération après amortissement du coût du film

# Rapport global entre droits pour le scénario et droits pour la réalisation

	Droits SCENARIO	Droits REALISATION
moins de 1 M€	67%	33%
de 1 à 2 M€	68%	32%
de 2 à 4 M€	61%	39%
de 4 à 5 M€	65%	35%
de 5 à 7 M€	57%	43%
de 7 à 10 M€	63%	37%
de 10 à 15 M€	67%	33%
plus de 15 M€	62%	38%
<b>Total</b>	<b>62%</b>	<b>38%</b>

De 57% à 68% des droits d'auteur versés aux scénaristes selon les tranches de budget. Sur le total, établi à 62/38, c'est un partage à près de 60/40 entre chaque contribution artistique.



---

Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

**Grilles des rémunérations**

Scénarios originaux

Adaptations

Rapport scénario / Réalisation

**Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs**

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La V à D à l'acte

La vidéo

La V à D à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

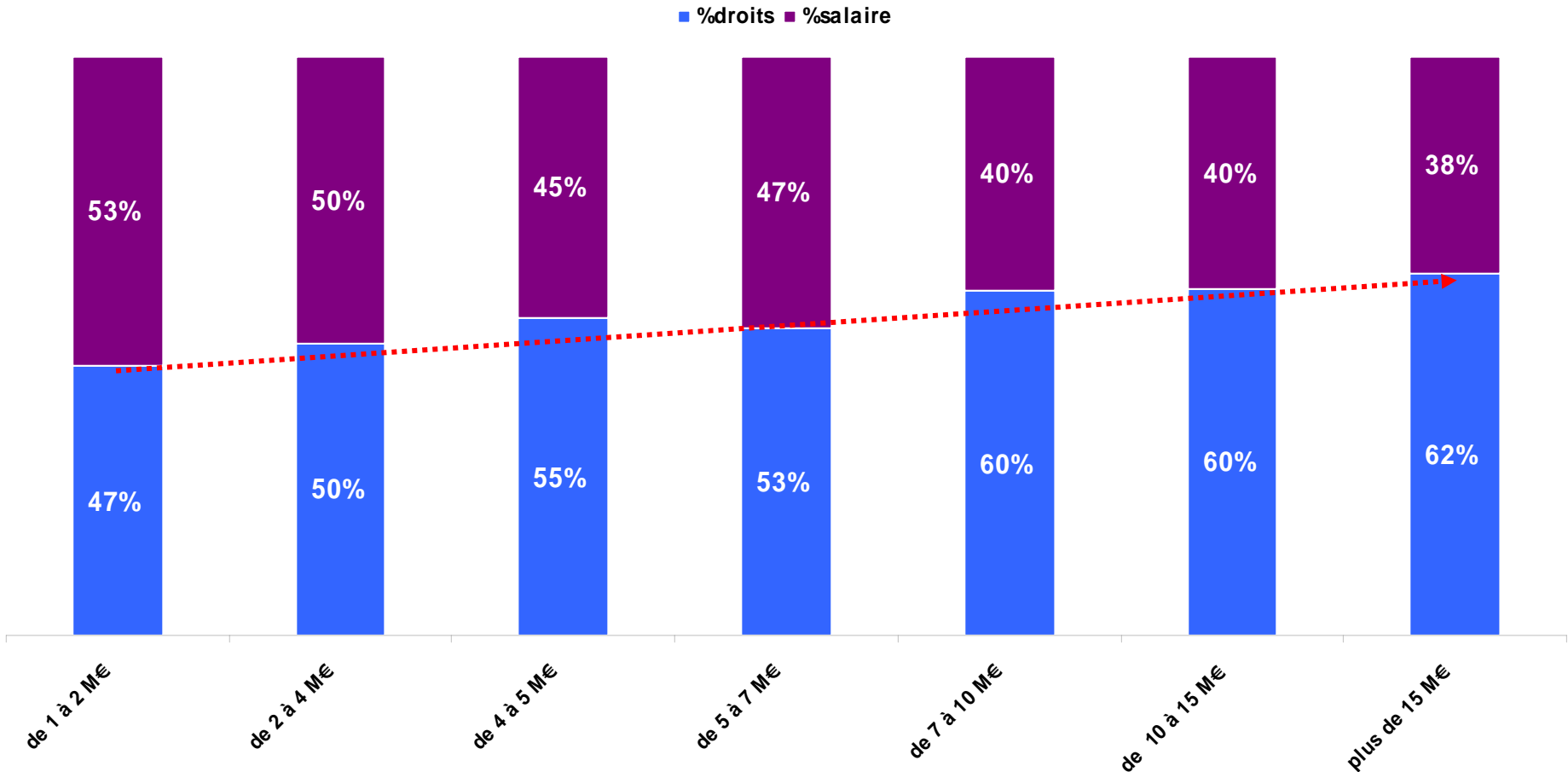
Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération après amortissement du coût du film

# Réalisateur – Droits d’auteur et salaire

## Etude du rapport moyen par tranche budgétaire

Plus les tranches et les droits sont élevés, plus la part de salaire dans le global diminue.



---

Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

Adaptations

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

**Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat**

La salle

La vidéo / La V&D à l'acte

La vidéo

La V&D à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération après amortissement du coût du film

# Les liens entre rémunérations proportionnelles

L'OPCA a cherché à comparer les principaux taux de rémunération proportionnelle accordés aux auteurs : salle, vidéo et international.

Il est ainsi observé des négociations manifestement très normées où la plupart du temps, est négocié un taux pivot autour duquel se déclinent les autres.

Vidéo / Salle

Tx vidéo vs. Salle	Nb de contrats
- < 50%	21%
50%	18%
50% < - < 100%	11%
100%	41%
100% < - < 200%	2%
200%	3%
200% < -	4%

Quand on ne garde que les assiettes similaires (prix public hors taxes), on constate qu'il y a deux lignes principales de négociations:

- soit les taux sont strictement alignés entre la salle et le DVD
- soit le taux vidéo est au moins divisé par 2 par rapport à celui de la salle

Les autres négociations sont marginales

RNPP / Salle

Tx RNPP par rapport à Tx Px Public Salles

Coef	Nb de contrats	dont
1	45%	
2	35%	
3	5%	
4	3%	
5	7%	
6	1%	
9	1%	
10	2%	

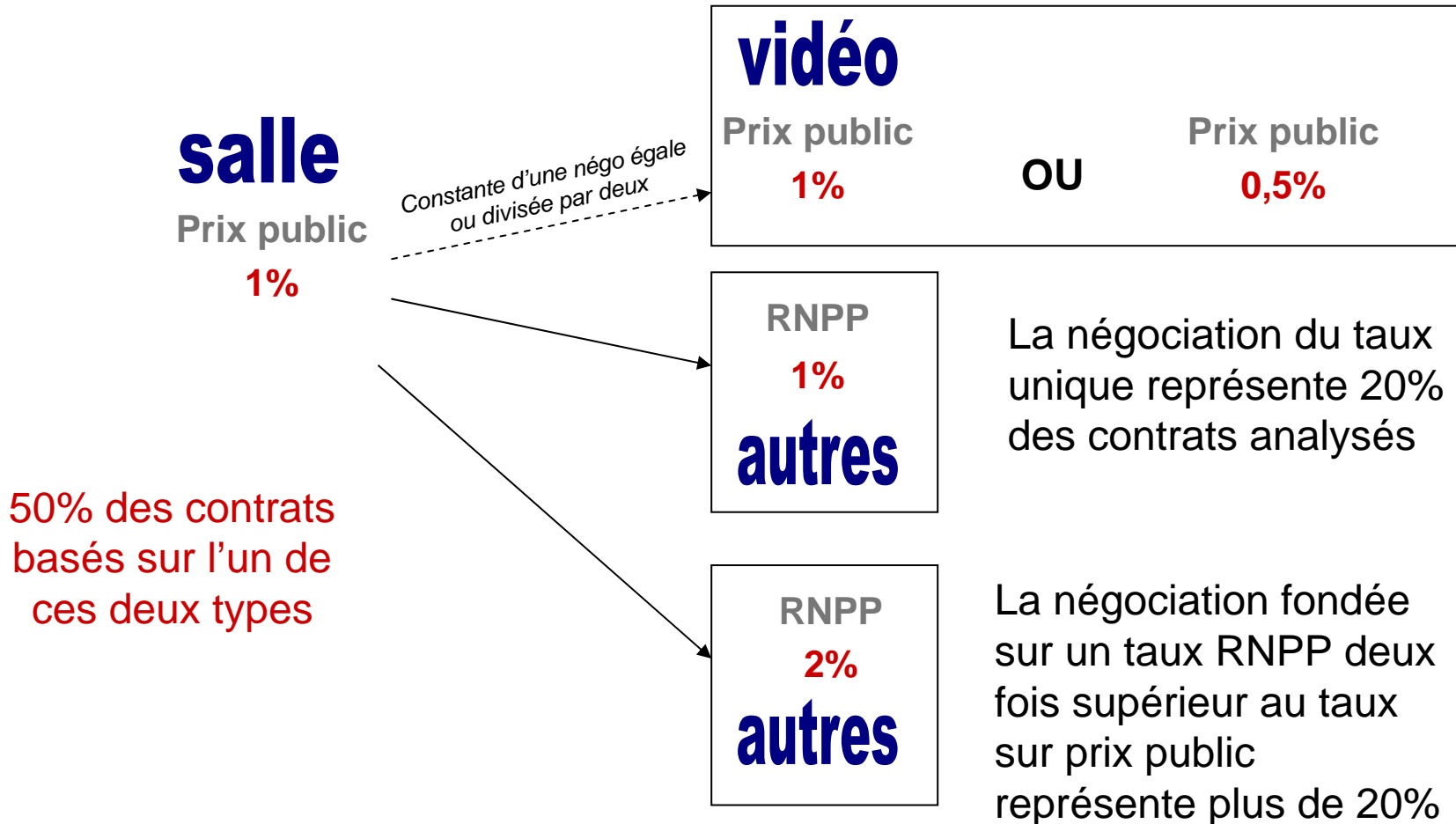
Tx 1ère assiette vidéo par rapport à Tx Px public salles

Tx vidéo aligné sur salles	Tx vidéo qu'à 50% de la salle
38%	19%
50%	13%
48%	3%
30%	
14%	70%

Les taux RNPP sur l'international sont le plus souvent alignés sur celui de la salle, en dépit des différences d'assiette. Ils sont aussi souvent portés au double de ceux de la salle.

# Les négociations proportionnelles type pour l'ensemble de la collaboration

Deux types de négociation pour dégager les taux de rémunération proportionnelle peuvent être schématisés pour l'ensemble de la collaboration.



---

Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

Adaptations

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

**La salle**

La vidéo / La V à D à l'acte

La vidéo

La V à D à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

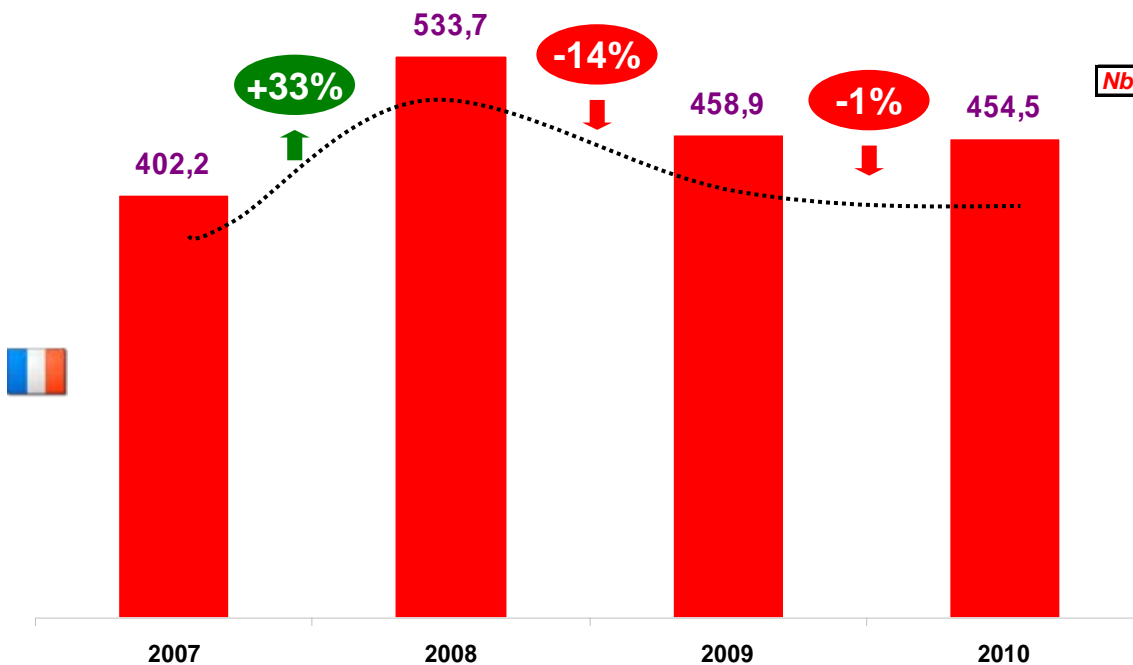
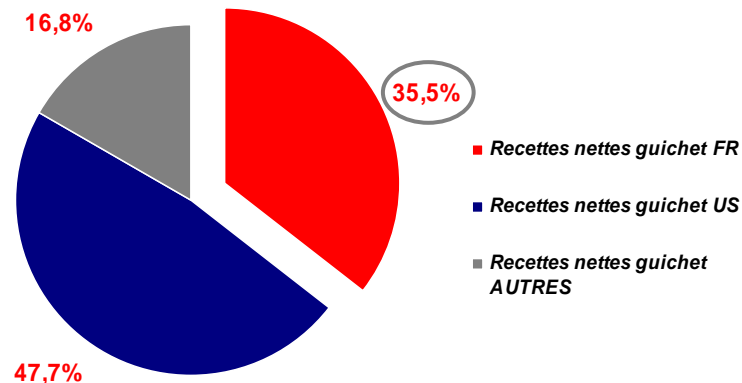
Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération après amortissement du coût du film

# Evolution des Recettes Nettes Guichet FR

## Données en M€

	2007	2008	2009	2010
Recettes nettes guichet FR	402,2	533,7	458,9	454,5
Recettes nettes guichet US	539,9	509,0	619,8	610,7
Recettes nettes guichet AUTRES	159,8	135,5	168,4	215,1
<b>Recettes nettes totales</b>	<b>1 101,9</b>	<b>1 178,2</b>	<b>1 247,1</b>	<b>1 280,2</b>



	2006	2007	2008	2009
<b>Nbre entrées salle (en millions)</b>	<b>188,8</b>	<b>178,2</b>	<b>190,1</b>	<b>200,9</b>

Recettes nettes guichet FR :

➔ 2007 : 42% du marché FR

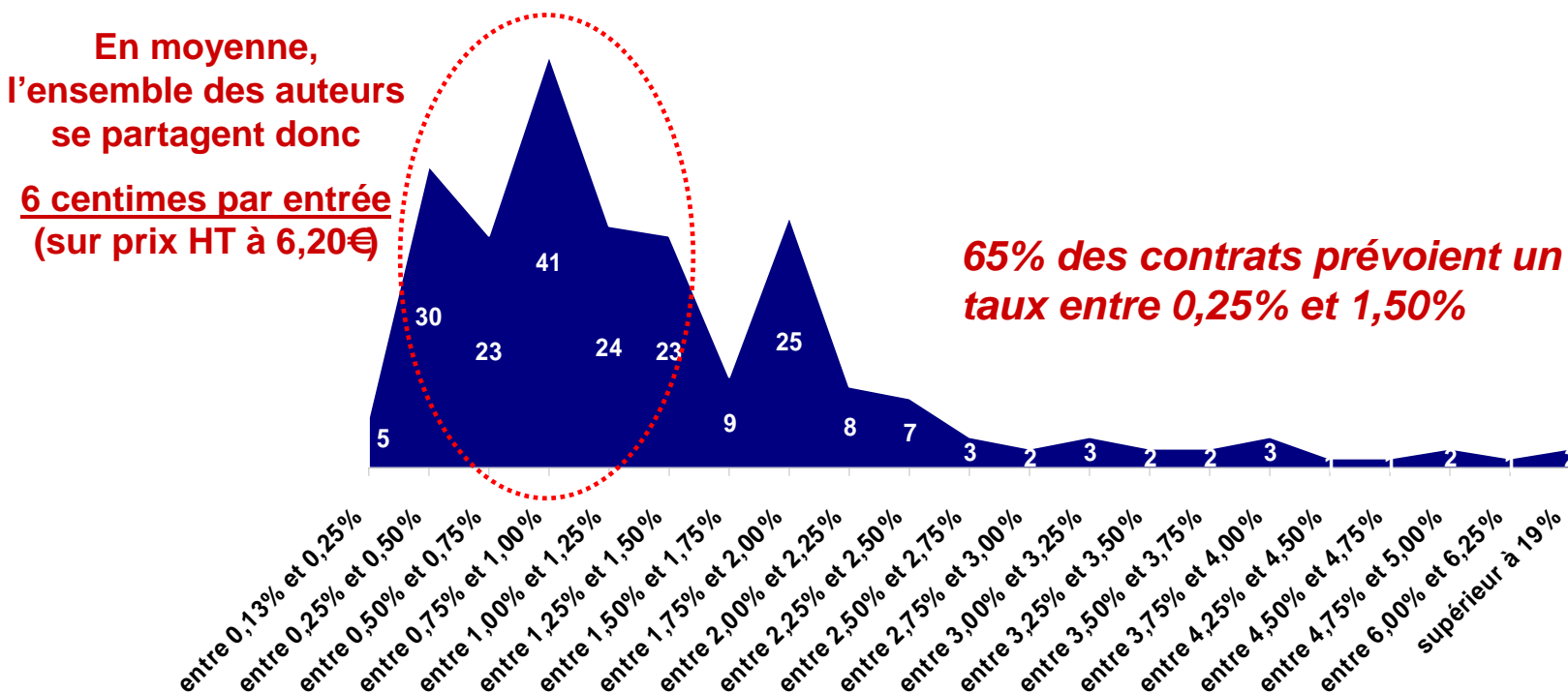
➔ 2010 : 42% du marché FR

# Analyse Assiette et Taux

## Approche œuvre

Proportion des assiettes – Ciné Commercial

Ciné Com Assiette	nbre_oeuvre	%
recette nette guichet	222	100,0%

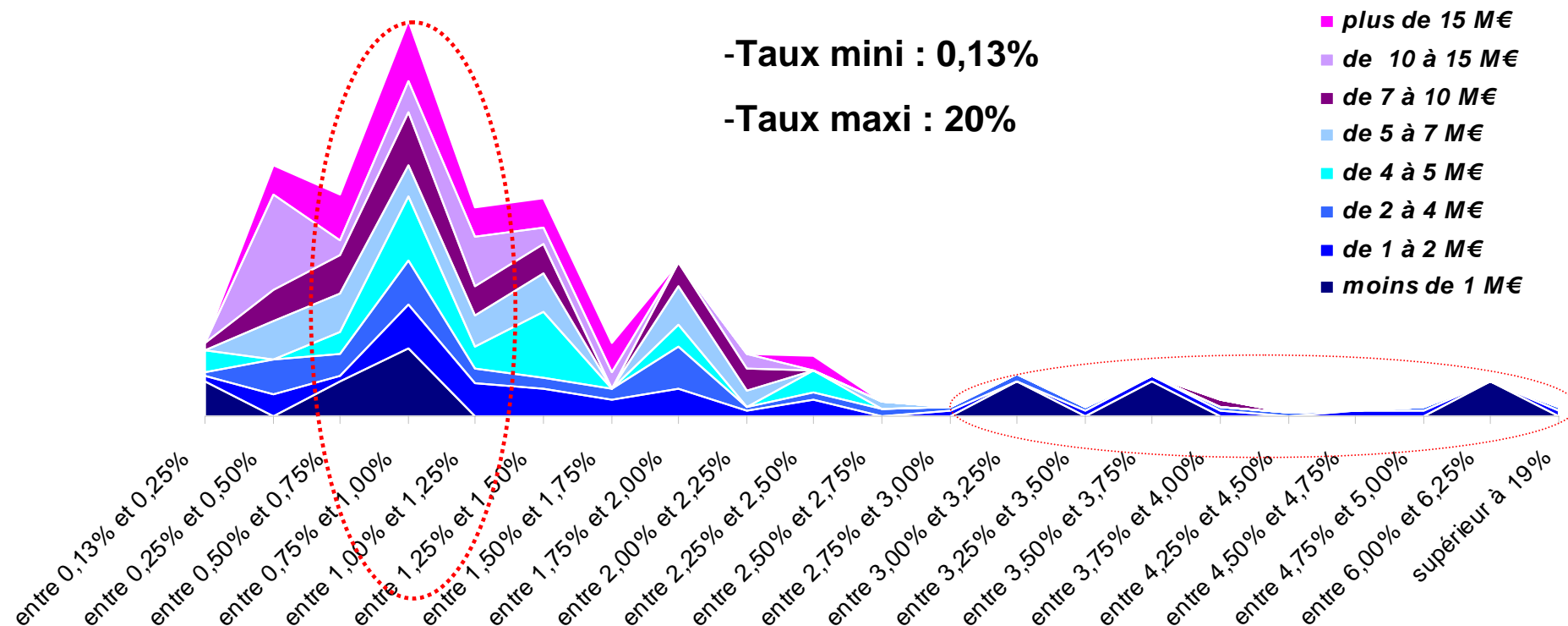




# Analyse Assiette et Taux

## Approche œuvre – Comparaison par tranche

Des taux compris entre 0,25% et 1,75% dans 65% des cas



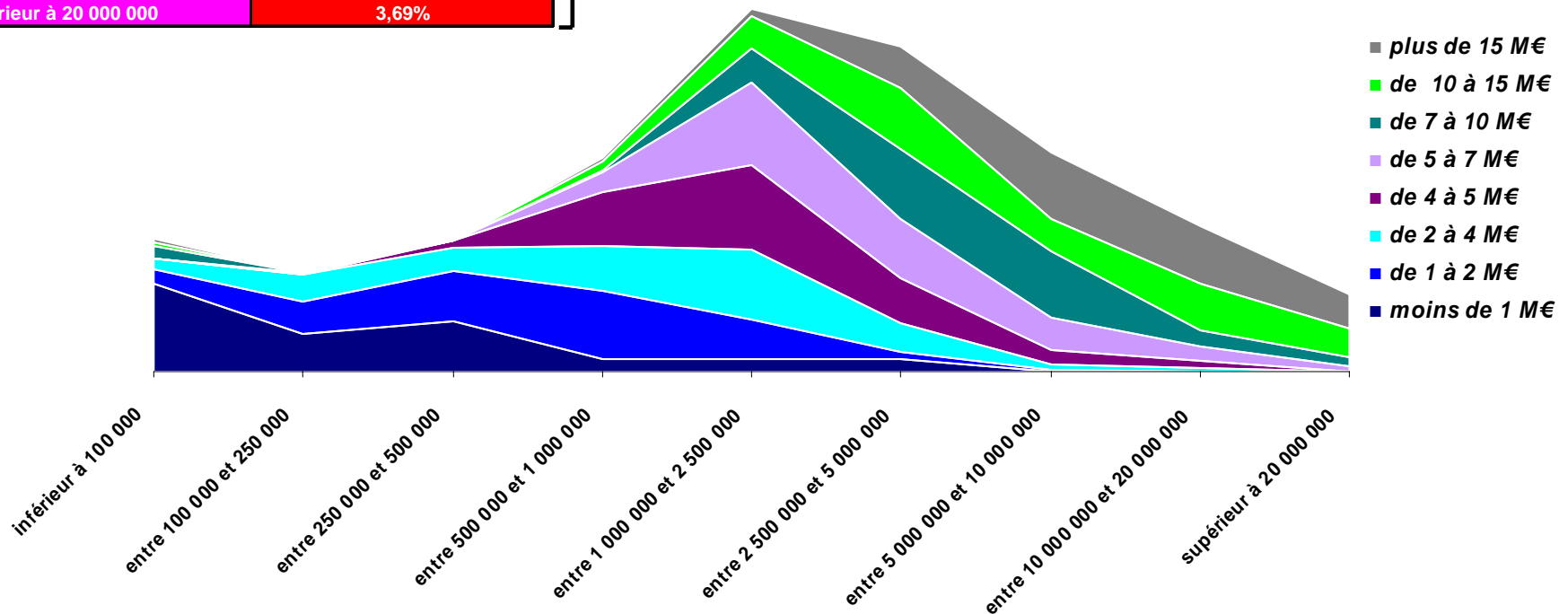
Les taux les plus élevés sont accordés aux auteurs des films aux budgets les plus bas, en contrepartie de rémunérations forfaitaires peu élevées lors de la production.

# Spéculations sur le nombre d'entrées salle

Moins de 20% des contrats permettent aux auteurs de couvrir leur MG en-dessous de 500 000 entrées en salle.

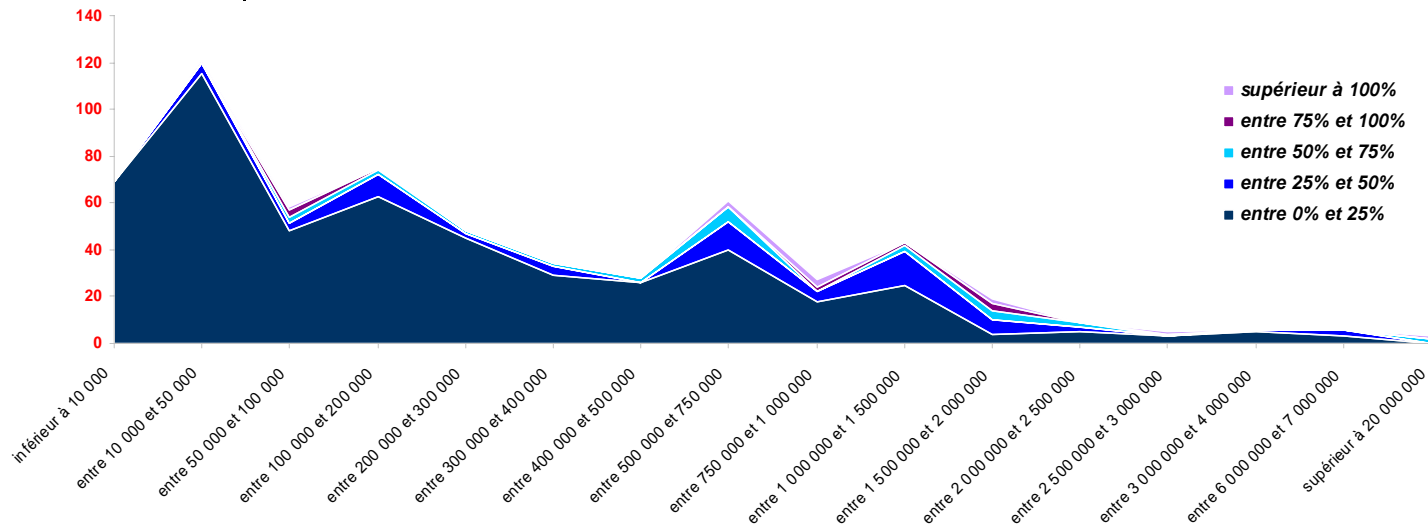
%palier entrée salle	
inférieur à 100 000	4,97%
entre 100 000 et 250 000	6,73%
entre 250 000 et 500 000	7,85%
entre 500 000 et 1 000 000	14,58%
entre 1 000 000 et 2 500 000	23,72%
entre 2 500 000 et 5 000 000	18,75%
entre 5 000 000 et 10 000 000	12,66%
entre 10 000 000 et 20 000 000	7,05%
supérieur à 20 000 000	3,69%

80% des contrats spéculent sur des entrées salle supérieures à 500 000, spéculation couverte par seulement 30% des œuvres.



# Entrée en salle et couverture du MG

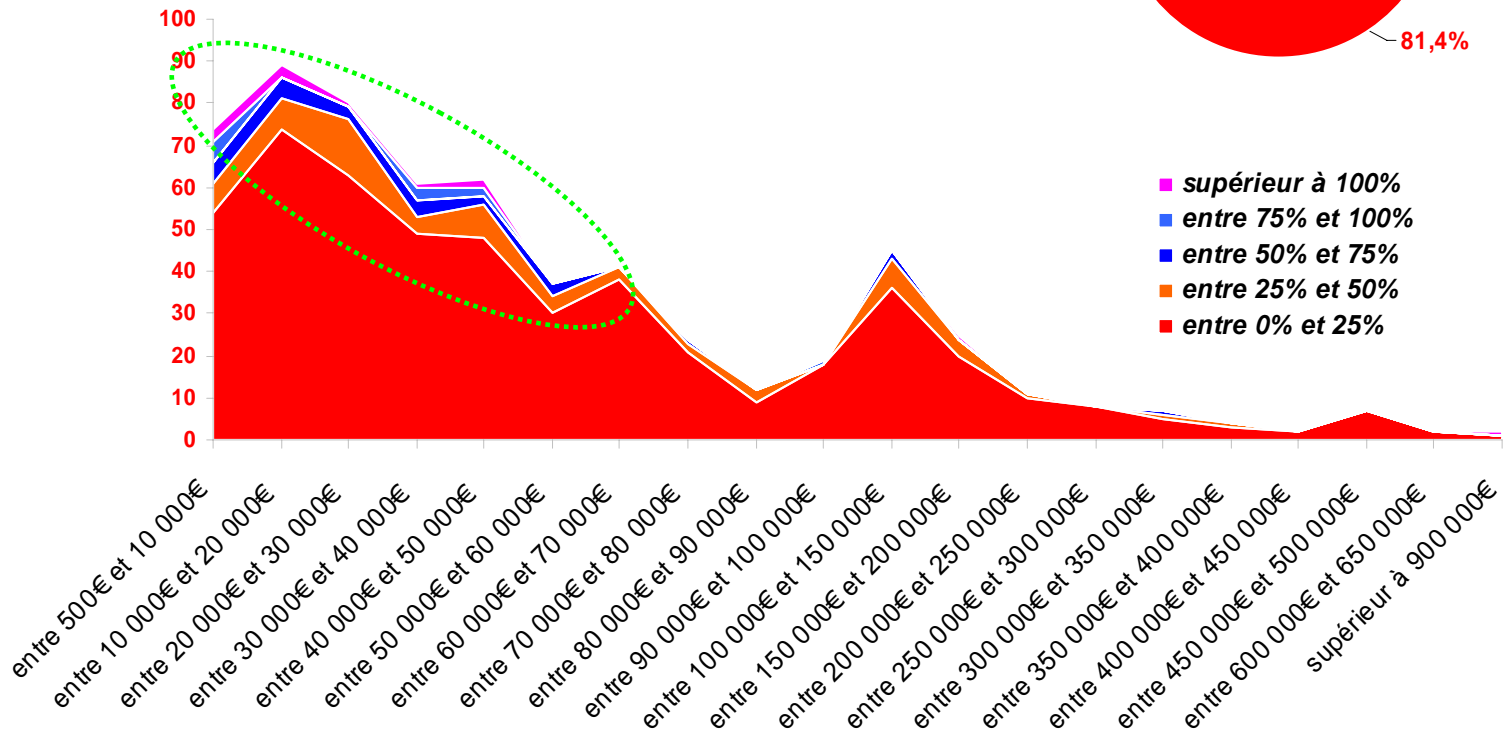
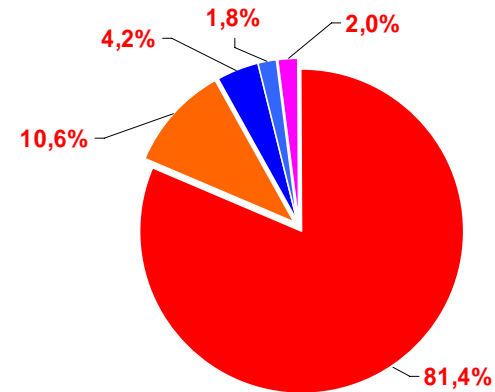
palier entrée en salle	entre 0% et 25%	entre 25% et 50%	entre 50% et 75%	entre 75% et 100%	supérieur à 100%	Total
inférieur à 10 000	69					69
entre 10 000 et 50 000	115	5			1	121
entre 50 000 et 100 000	48	3	3	3	1	58
entre 100 000 et 200 000	63	9	2	1		75
entre 200 000 et 300 000	45	2	1			48
entre 300 000 et 400 000	29	4	1			34
entre 400 000 et 500 000	26		2			28
entre 500 000 et 750 000	40	12	6		3	61
entre 750 000 et 1 000 000	18	4		2	3	27
entre 1 000 000 et 1 500 000	25	14	3	1		43
entre 1 500 000 et 2 000 000	4	6	4	3	2	19
entre 2 000 000 et 2 500 000	5	2	2			9
entre 2 500 000 et 3 000 000	3			1	1	5
entre 3 000 000 et 4 000 000	5	1				6
entre 4 000 000 et 7 000 000	3	3				6
supérieur à 20 000 000			2		1	3
<b>Total</b>	<b>498</b>	<b>65</b>	<b>26</b>	<b>11</b>	<b>12</b>	<b>612</b>



# Etude de la couverture effective du MG

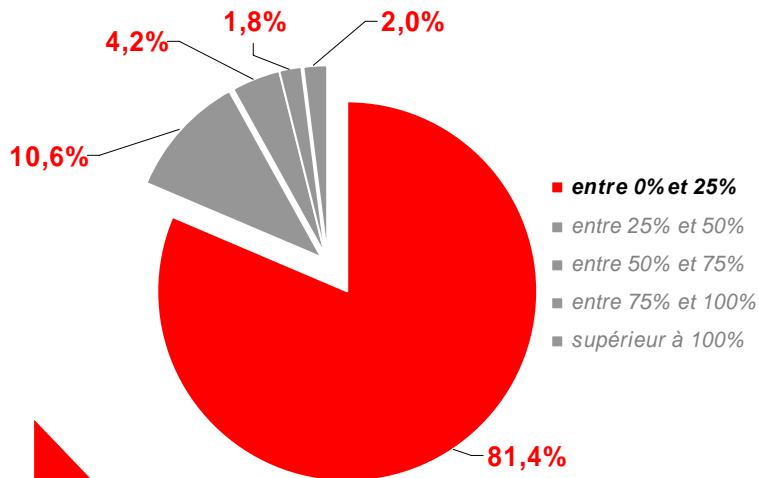
Proportion des contrats où le MG est couvert

	nbre_contrat	%contrat
MG couvert	12	2,0%
MG non couvert	600	98,0%



# Etude de la couverture effective du MG

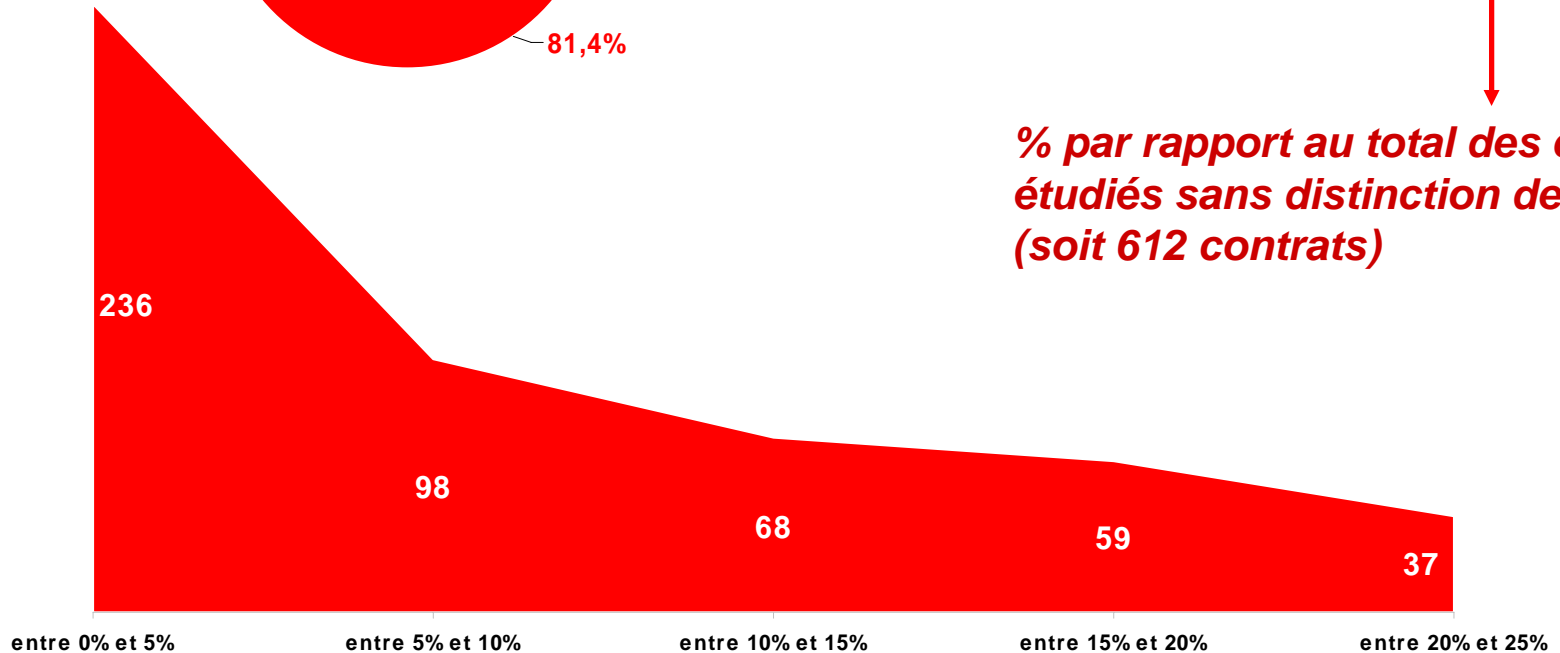
## Focus sur le palier de couverture 0% / 25%



	nbre_contrat
entre 0% et 5%	236
entre 5% et 10%	98
entre 10% et 15%	68
entre 15% et 20%	59
entre 20% et 25%	37

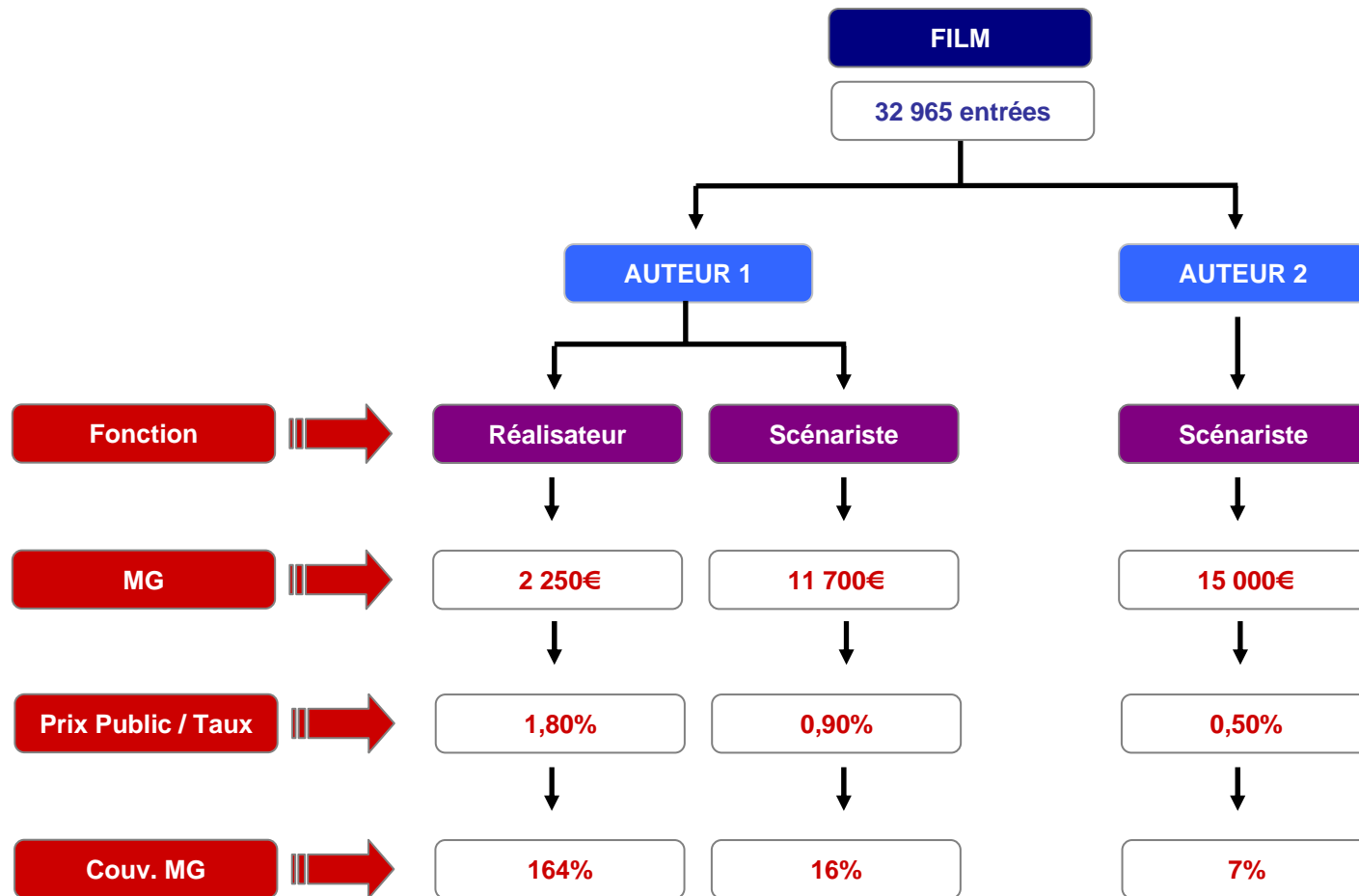


**% par rapport au total des contrats étudiés sans distinction de tranches (soit 612 contrats)**



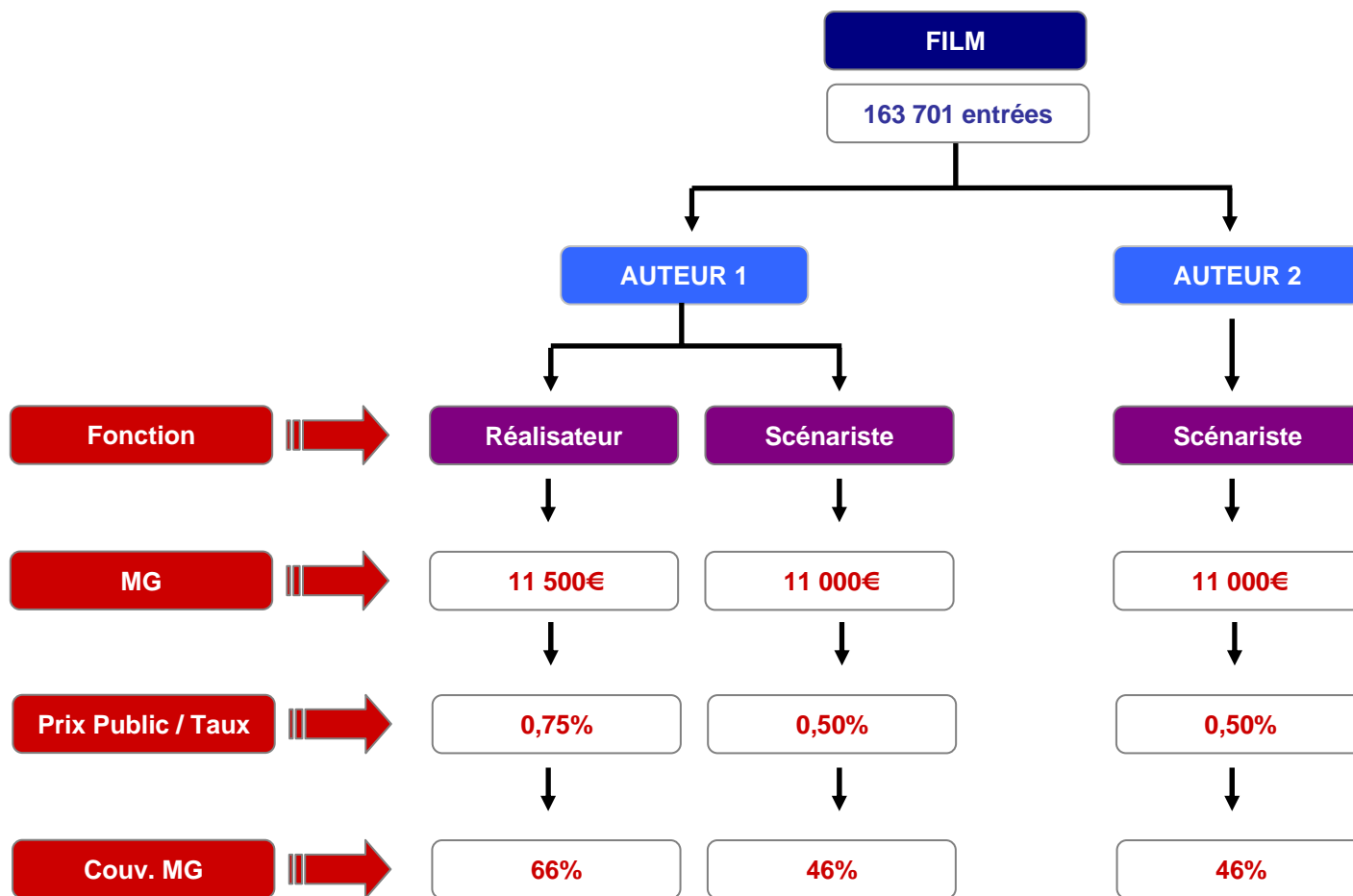
# Etude de la couverture effective du MG

Exemple – Tranche budget < à 1M€



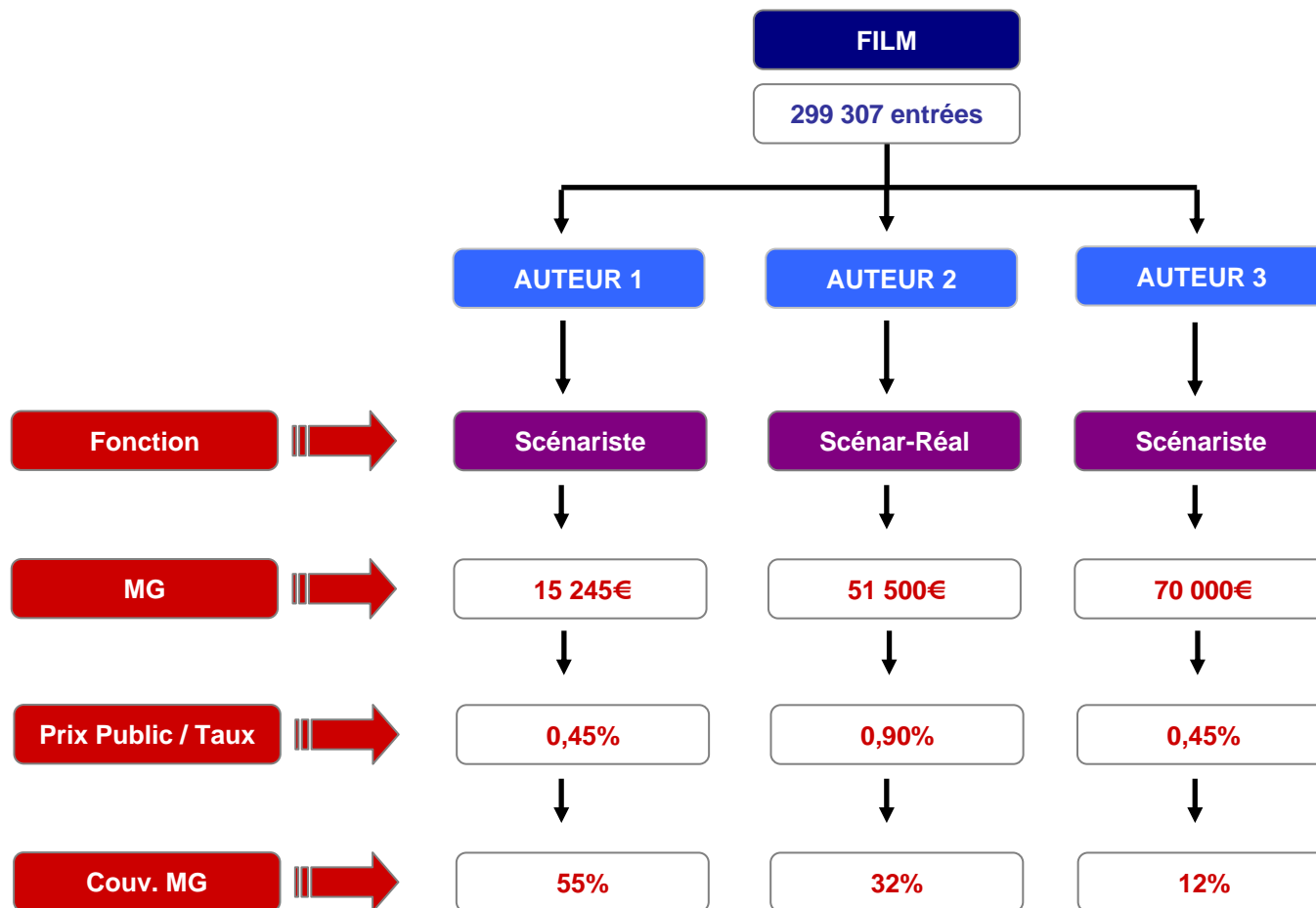
# Etude de la couverture effective du MG

Exemple – Tranche budget de 1M€ à 2M€



# Etude de la couverture effective du MG

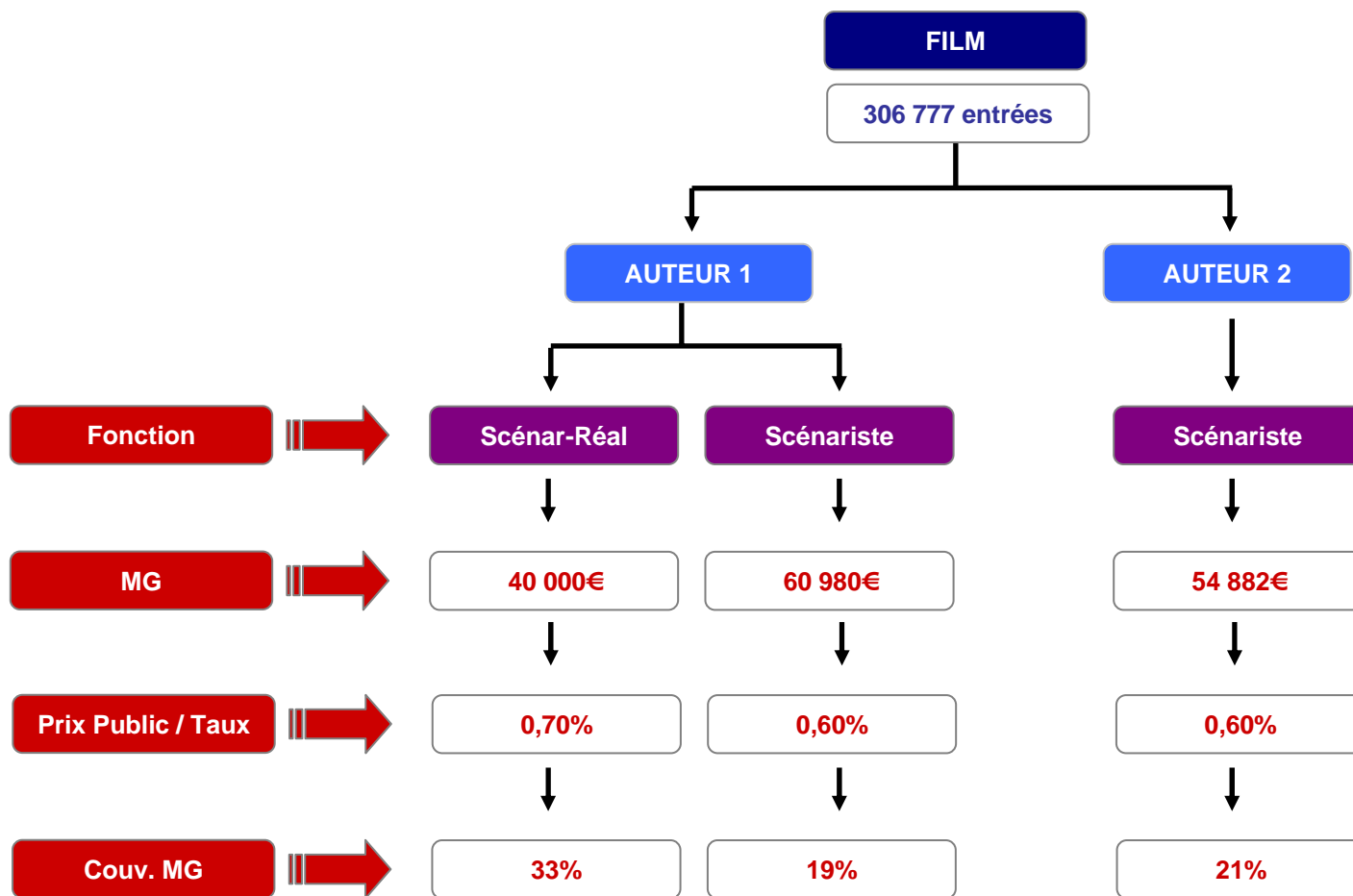
Exemple – Tranche budget de 2M€ à 4M€





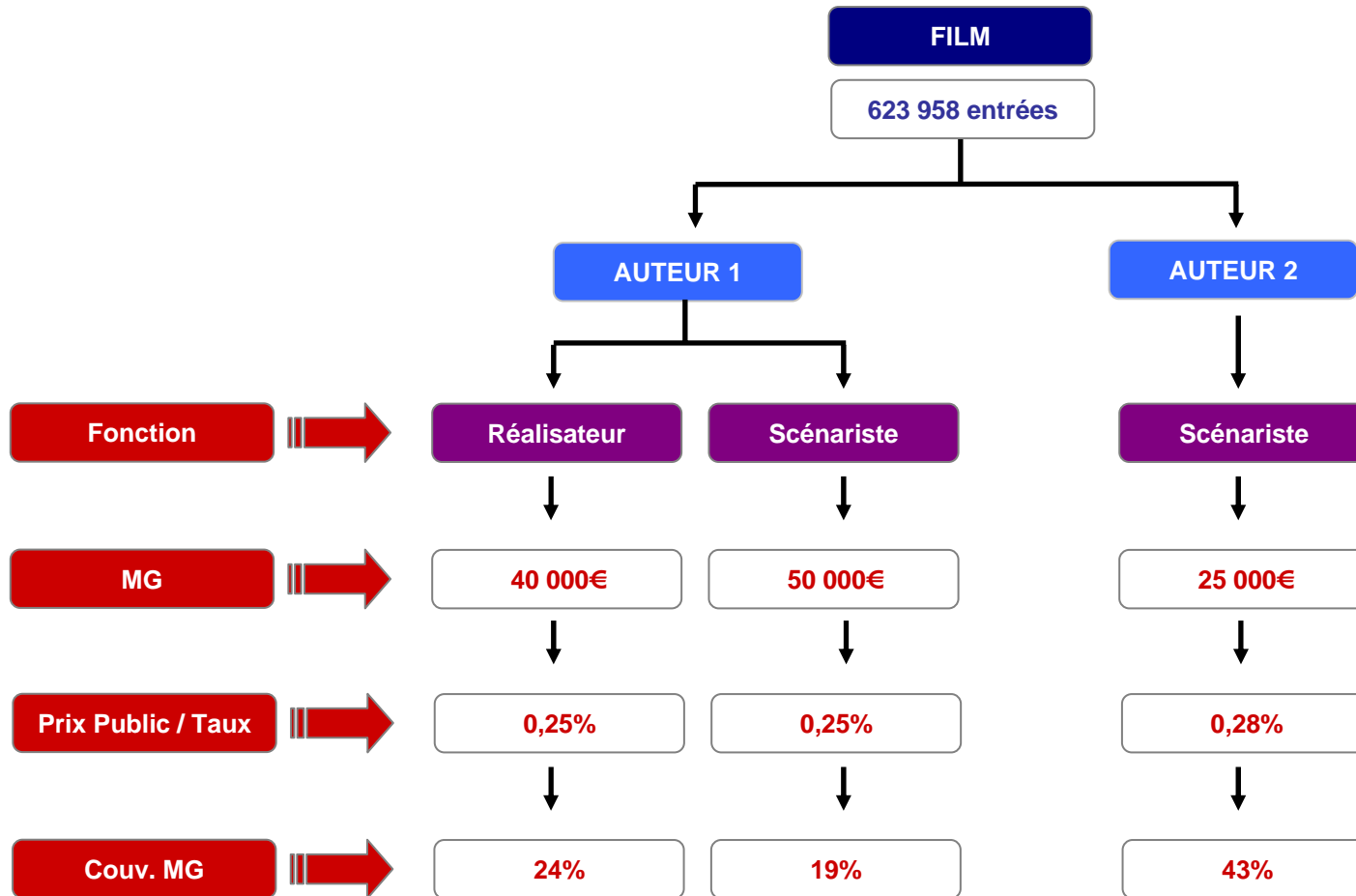
# Etude de la couverture effective du MG

Exemple – Tranche budget de 4M€ à 5M€



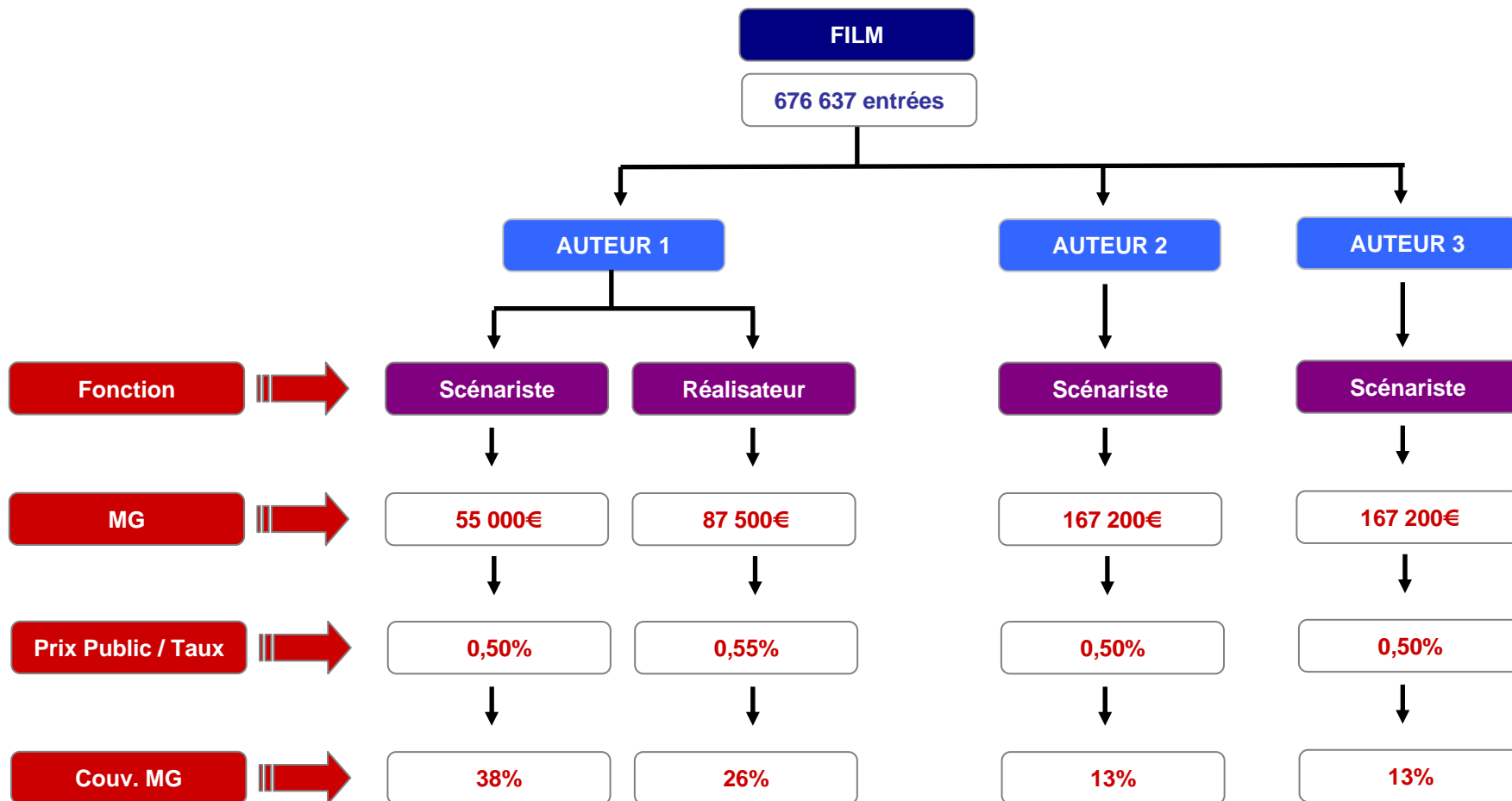
# Etude de la couverture effective du MG

Exemple – Tranche budget de 5M€ à 7M€



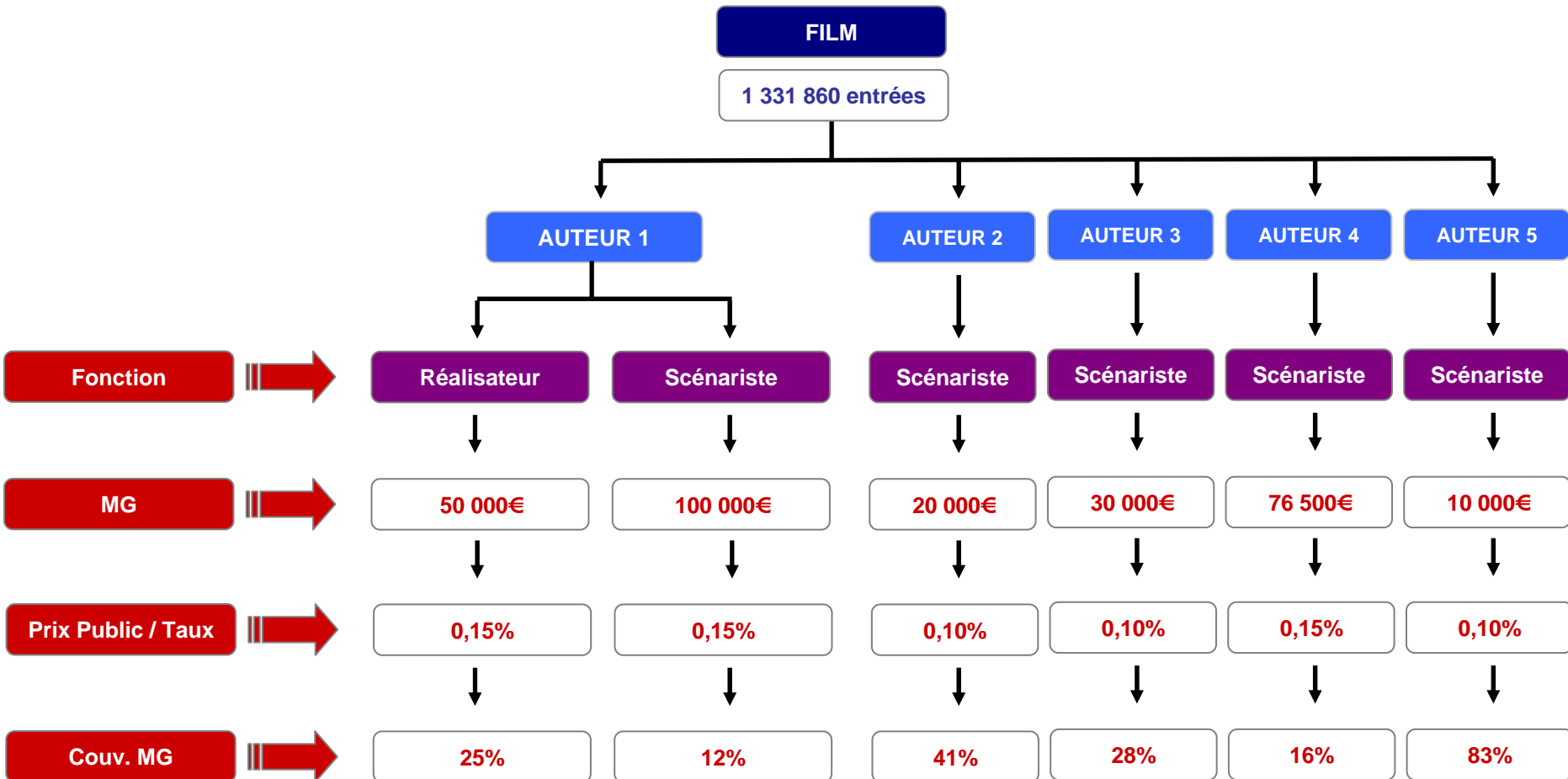
# Etude de la couverture effective du MG

Exemple – Tranche budget de 7M€ à 10M€



# Etude de la couverture effective du MG

Exemple – Tranche budget > à 15M€



---

Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

Adaptations

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

**La vidéo / La V à D à l'acte**

La vidéo

La V à D à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

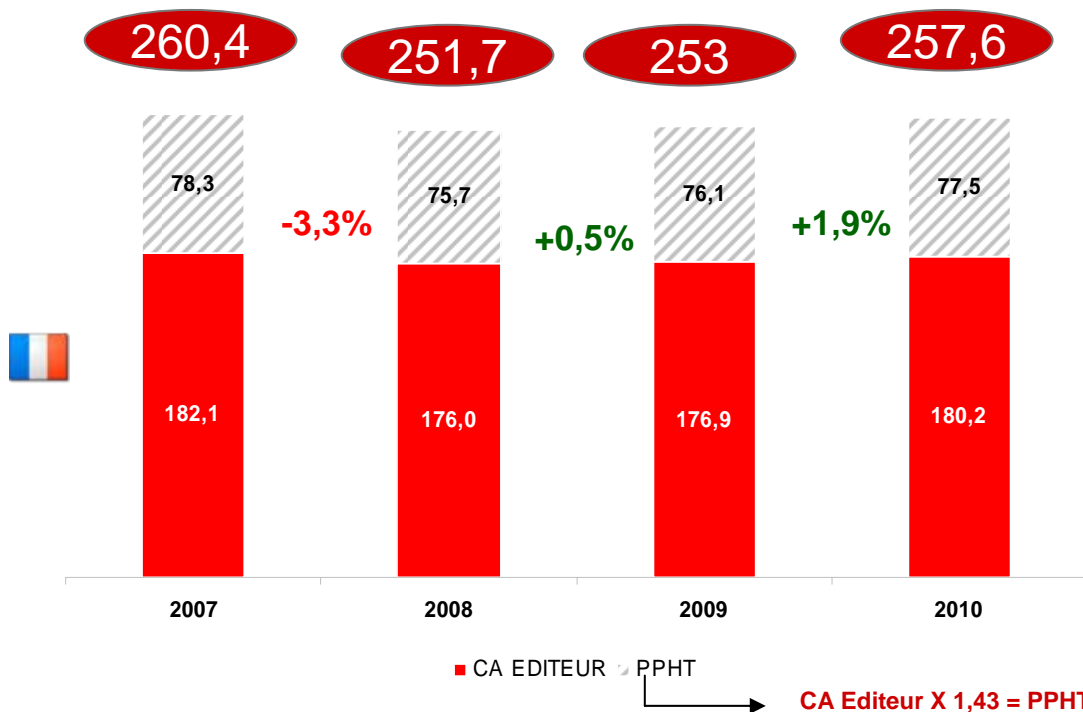
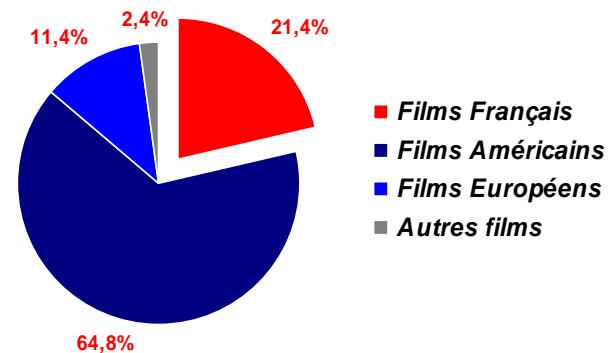
Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération après amortissement du coût du film

# Evolution du CA éditeur Vidéo FR

## Données en M€

	2007	2008	2009	2010
Films Français	182,1	176,0	176,9	180,2
Films Américains	497,8	483,8	519,3	546,1
Films Européens	78,7	93,3	90,0	96,1
Autres films	32,7	19,7	22,2	19,8
<b>Total Film</b>	<b>791,2</b>	<b>772,9</b>	<b>808,4</b>	<b>842,3</b>



## CA éditeur FR :

→ 2007 : 19% du marché FR

→ 2010 : 16,6% du marché FR

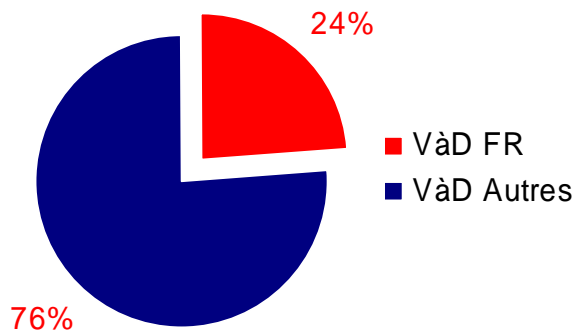
Vidéogrammes vendus	
2007	131,04
2008	128,18
2009	140,87
2010	144,08

Données en millions

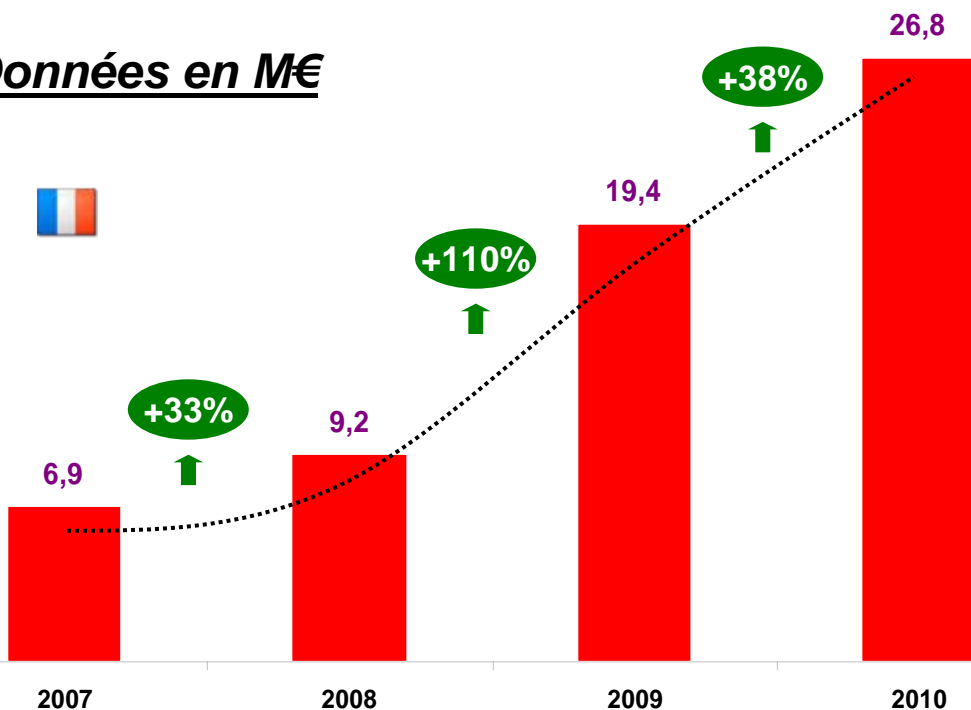
# Evolution du chiffre d'affaires VàD FR

## % genre programmes achetés

	2007	2008	2009	2010
films français récents	35,8%	34,3%	35,4%	37,3%
films français anciens	6,8%	8,0%	8,7%	7,1%
séries TV FR ou autres	4,4%	4,4%	4,0%	3,3%
films US récents	44,3%	48,5%	50,1%	52,8%
films US anciens	9,6%	11,0%	10,9%	11,1%
séries TV US	12,6%	15,2%	14,8%	14,0%



## Données en M€



## CA V&D :

→ 2007 : 1% du marché FR

→ 2010 : 2,5% du marché FR

## Habitude utilisateurs de V&D sur TVIP

	2007	2008	2009	2010
assidu	5,4%	6,3%	5,4%	5,7%
régulier	35,1%	31,1%	32,3%	35,0%
occasionnel	59,5%	62,5%	62,3%	59,3%

# La vidéo et la V&D à l'acte – une instabilité juridique et des incertitudes économiques

Ces modes d'exploitations sont caractérisés par l'obligation de rémunérer les auteurs sur la seule base du prix public hors taxes. Loin de se conformer à cette obligation, la plupart des contrats multiplient les assiettes de référence dans des clauses « cascade » ou « balai » dont la conformité à la loi est au moins incertaine et dont l'intérêt économique pour les auteurs est douteux .

## VIDEO

Sur 611 contrats analysés ici, 552 partent bien d'un taux sur le prix public (59 ne le prévoient même pas).

Seulement 11 contrats prévoient uniquement un taux sur le prix public.

A quoi peuvent s'ajouter les 216 contrats prévoyant une assiette prix public et CA brut éditeur conforme au protocole de 1999, même si seulement 178 de ces contrats renvoient explicitement au protocole de 1999 avant la dénonciation.

269 contrats ont une clause cascade qui retombe sur les RNPP en 3<sup>ème</sup> assiette, soit 44% des contrats.

**69% de cessions illégales ou contestables**

## V&D à l'acte

Sur 611 contrats analysés ici, 467 font référence de façon expresse au protocole de 1999 et seulement 287 y prévoient un taux de substitution sur la base du prix public.

En totalité, 363 font mention d'une rémunération fondée sur le prix public, dont 111 par le biais d'une clause-balai sur les exploitations dites « on-line ».

A noter que 306 de ces 363 contrats prévoient pour l'avenir la possibilité de recourir aux seules RNPP en cas de prix public impossible à connaître, ce qui interroge sur l'applicabilité de ces clauses à l'avenir.

**41% de cessions illégales, imparfaites ou contestables**

## VIDEO

ET

V&D à l'acte

**traitées ensemble**

**73% de contrats illégaux, imparfaits ou contestables**

*Le caractère contestable d'un contrat faisant tomber le droit d'exploiter de l'ensemble de l'œuvre, l'OPCA peut affirmer :*

**83% de films dont l'exploitation sur ces deux modes est contestable juridiquement**



---

Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

Adaptations

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

**La vidéo / La V à D à l'acte**

La vidéo

La V à D à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

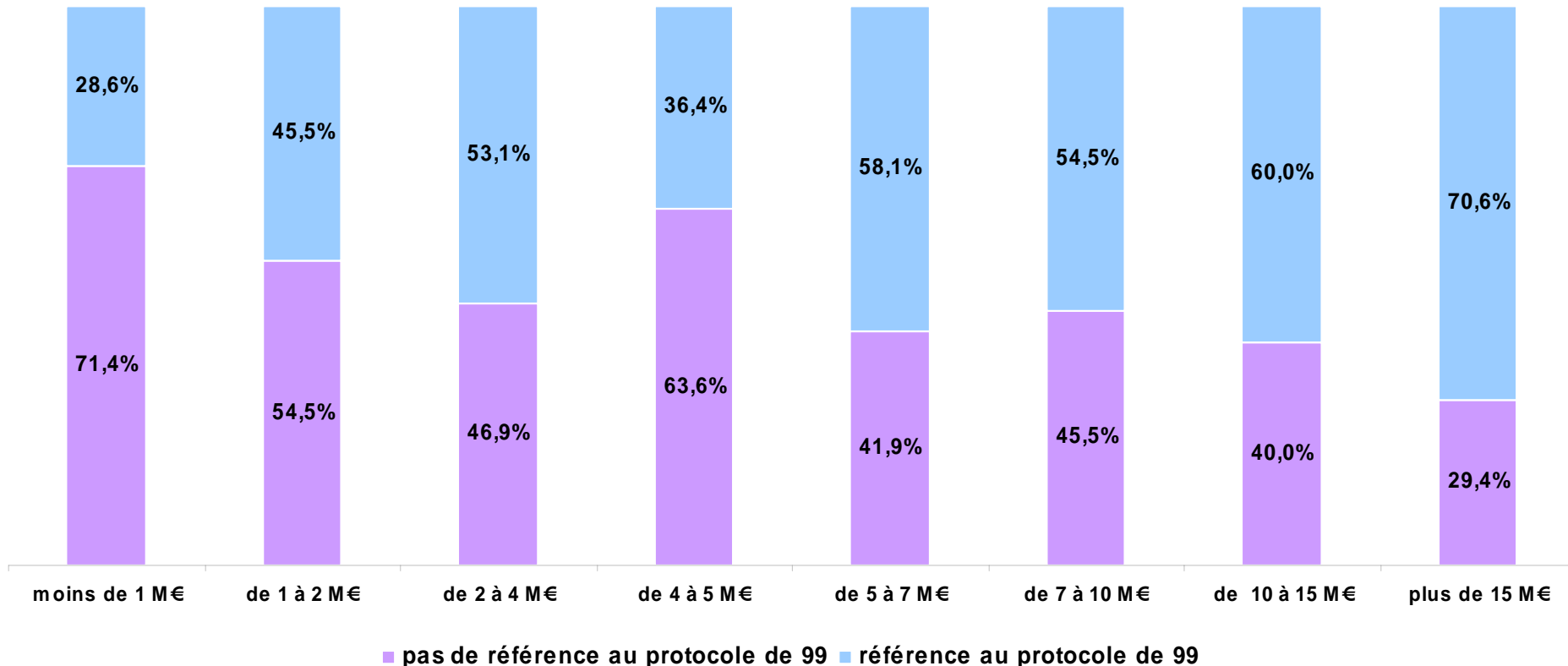
Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération après amortissement du coût du film

# La référence expresse au protocole de 99

	nbre de contrat	%contrat
Référence au protocole de 99	105	47,30%
Pas de référence au protocole de 99	117	52,70%

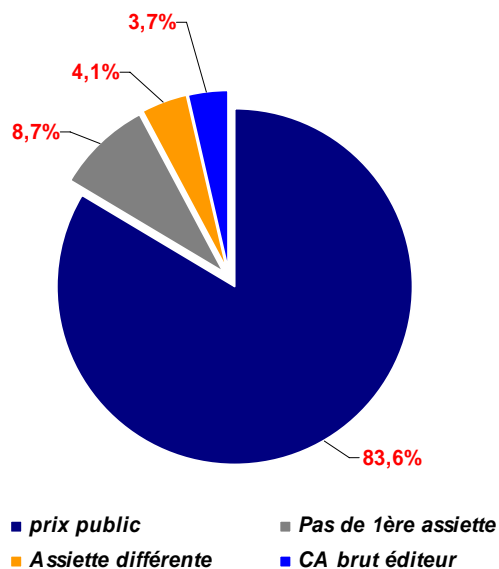
## Ventilation par tranche budgétaire



# Analyse des assiettes

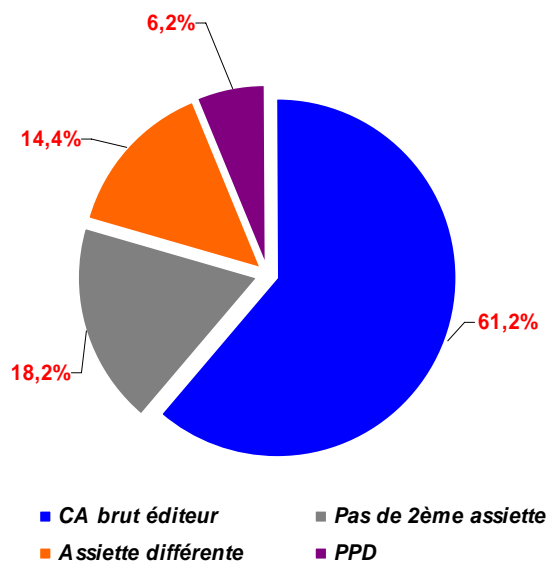
## Première assiette

	Nbre d'œuvres	%œuvres
<i>prix public</i>	183	82,4%
<i>Pas de 1ère assiette</i>	19	8,6%
<i>Assiette différente</i>	9	4,1%
<i>CA brut éditeur</i>	8	3,6%
<i>RNPP</i>	2	0,9%
<i>CA net éditeur</i>	1	0,5%



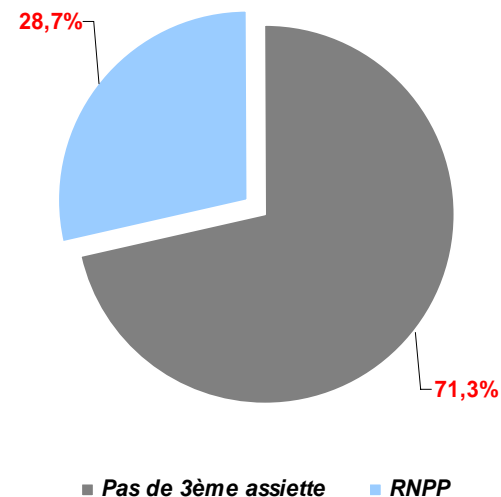
## Deuxième assiette

	Nbre d'œuvres	%œuvres
<i>CA brut éditeur</i>	128	57,7%
<i>Pas de 2ème assiette</i>	38	17,1%
<i>Assiette différente</i>	30	13,5%
<i>PPD</i>	13	5,9%
<i>RNPP</i>	9	4,1%
<i>cession imparfaite</i>	1	0,5%
<i>cession partielle</i>	2	0,9%
<i>recette brute éditeur</i>	1	0,5%



## Troisième assiette

	Nbre d'œuvres	%œuvres
<i>Pas de 3ème assiette</i>	154	69,4%
<i>RNPP</i>	62	27,9%
<i>assiette différente</i>	2	0,9%
<i>CA brut éditeur</i>	1	0,5%
<i>cession imparfaite</i>	1	0,5%
<i>RNPP</i>	1	0,5%
<i>sommes brutes HT encaissées</i>	1	0,5%

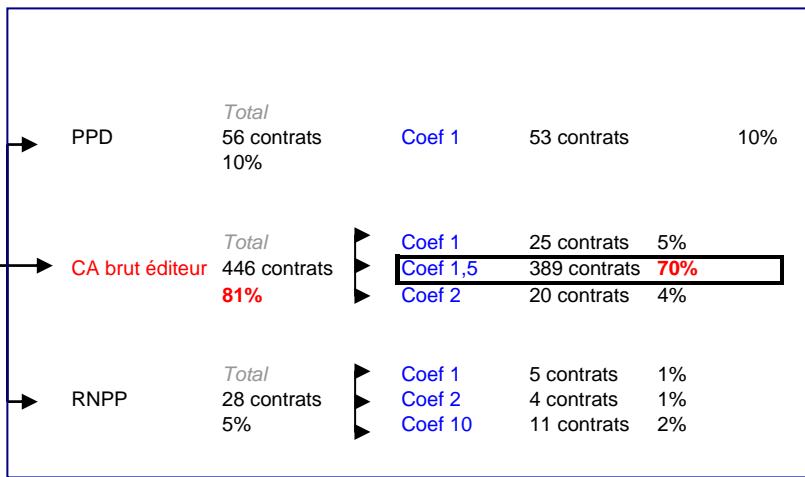


# Les négociations et les liens entre les taux dans les clauses cascades en vidéo

## 1<sup>ère</sup> assiette

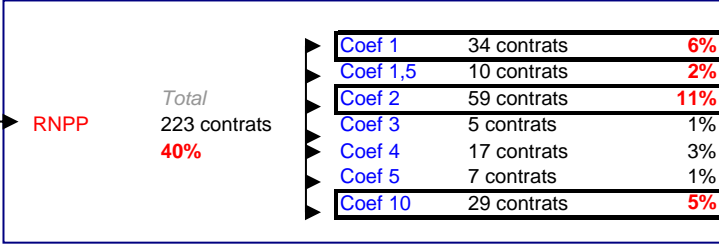
Px public 552 contrats

## 2<sup>ème</sup> assiette



Majoritairement les contrats respectent encore les termes du protocole de 1999 pour passer du taux sur prix public au taux sur CA brut éditeur : coefficient de 1,5.

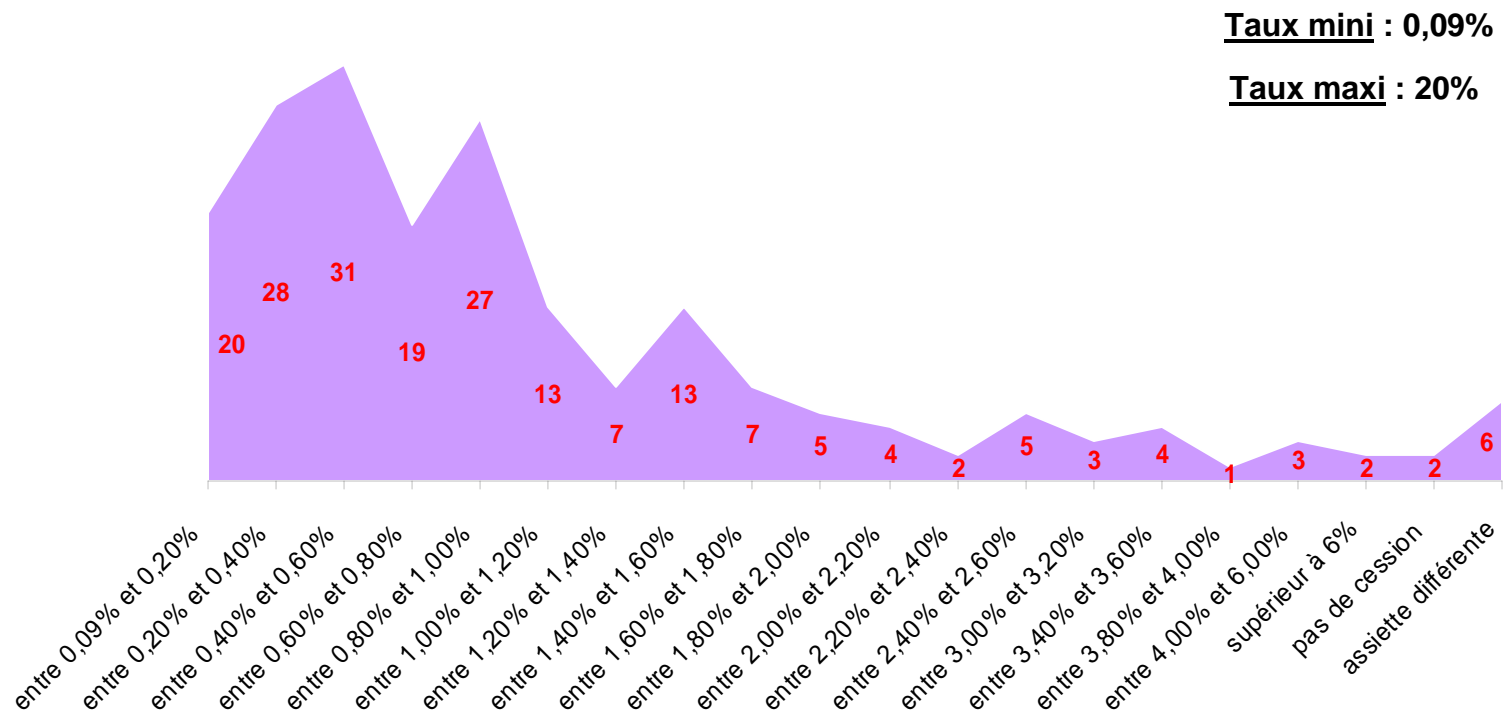
## 3<sup>ème</sup> assiette



40% des contrats prévoient une 3<sup>ème</sup> assiette dans une « clause-cascade » : les RNPP.  
Là, les taux de conversion du taux sur le prix public sont très aléatoires mais ils sont majoritairement regroupés entre 1 et 2. Le coefficient multiplicateur de 10 est également bien installé.

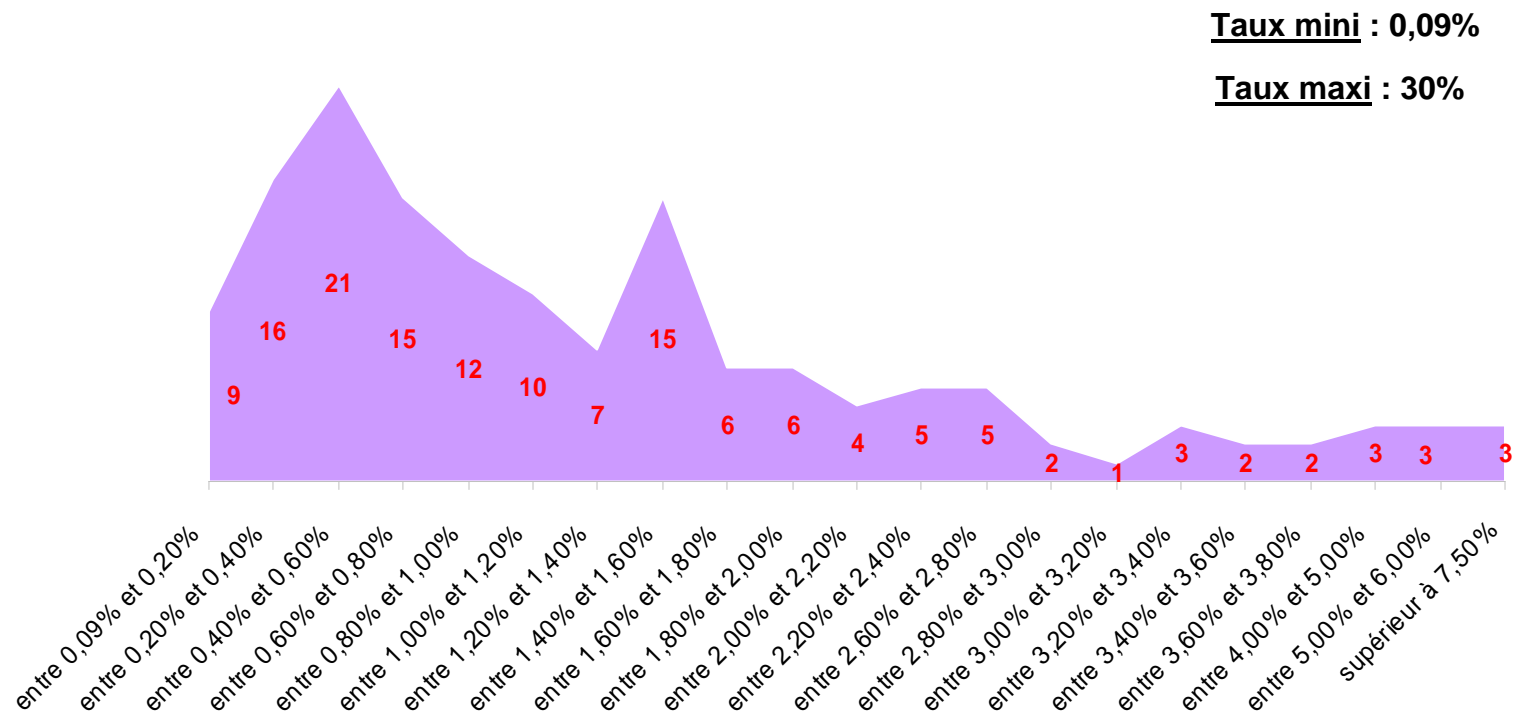
# Analyse Taux 1<sup>ère</sup> assiette

- Plus de 68% des taux sont compris entre 0,09% et 1,20%.



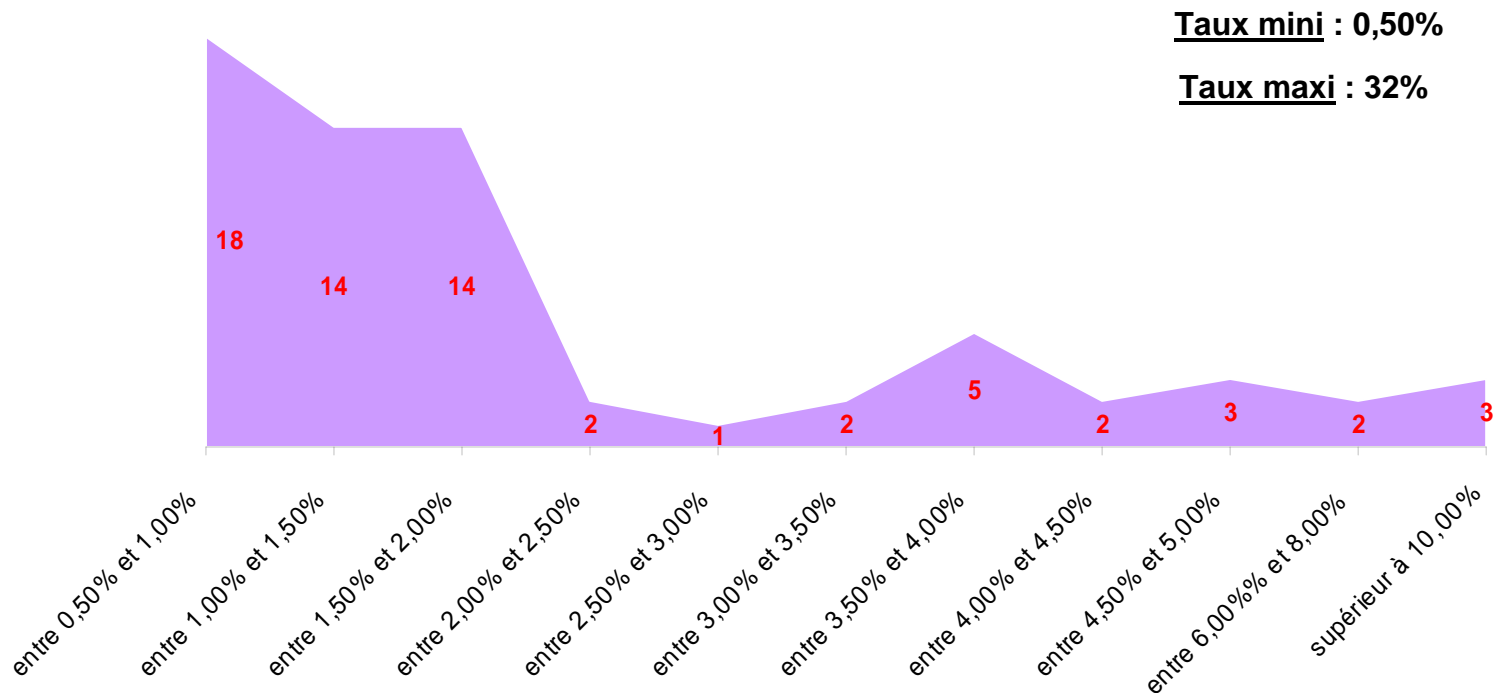
# Analyse Taux 2<sup>ème</sup> assiette

- Plus de 60% des taux sont compris entre 0,09% et 1,40%.



# Analyse Taux 3<sup>ème</sup> assiette

- Plus de 60% des taux sont compris entre 0,50% et 2,00%.



---

Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

Adaptations

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

**La vidéo / La VàD à l'acte**

La vidéo

**La VàD à l'acte**

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération après amortissement du coût du film



# LES PRINCIPALES CLAUSES OBSERVEES

---

## ▪ Cession légale : prix public

- Référence au Protocole de 1999
- Si le protocole vient à expiration ou est inapplicable => assiette par défaut assise sur le prix public
- Rémunération complémentaire au protocole de 1999 prévue ou non (prix public ou RNPP)

## ▪ Cession imparfaite

- Référence au Protocole de 1999
- Aucune assiette de substitution n'est prévue mais la clause online « moyens électroniques on line » prévoit une rémunération assise sur le prix public : clause balai
  - => si le protocole est applicable, ce pourcentage vient en rémunération supplémentaire ?
  - => si le protocole est inapplicable , ce pourcentage vient en substitution du protocole ?
- Rémunération Complémentaire au protocole de 1999 ou non

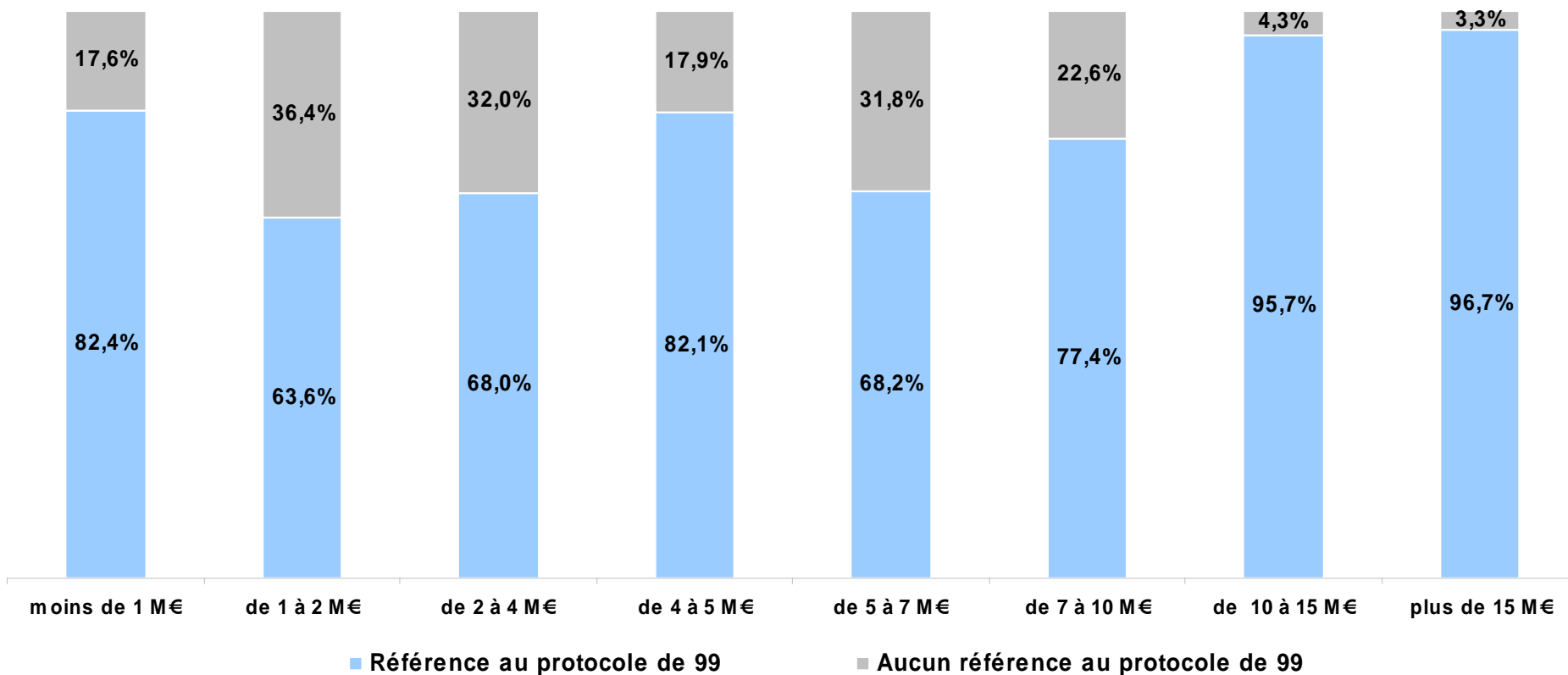
## ▪ Cession illégale

- Référence au Protocole de 1999
- Si le protocole vient à expiration ou est inapplicable, pour au moins un des auteurs du film :
  - => aucune assiette de substitution n'est prévue
  - => l'assiette de substitution est assise sur les RNPP
  - => le contrat prévoit la négociation d'un avenant ultérieur pour fixer la rémunération
- Rémunération complémentaire au protocole de 1999 prévue ou non

# Référence expresse au protocole de 99

## Approche Auteur

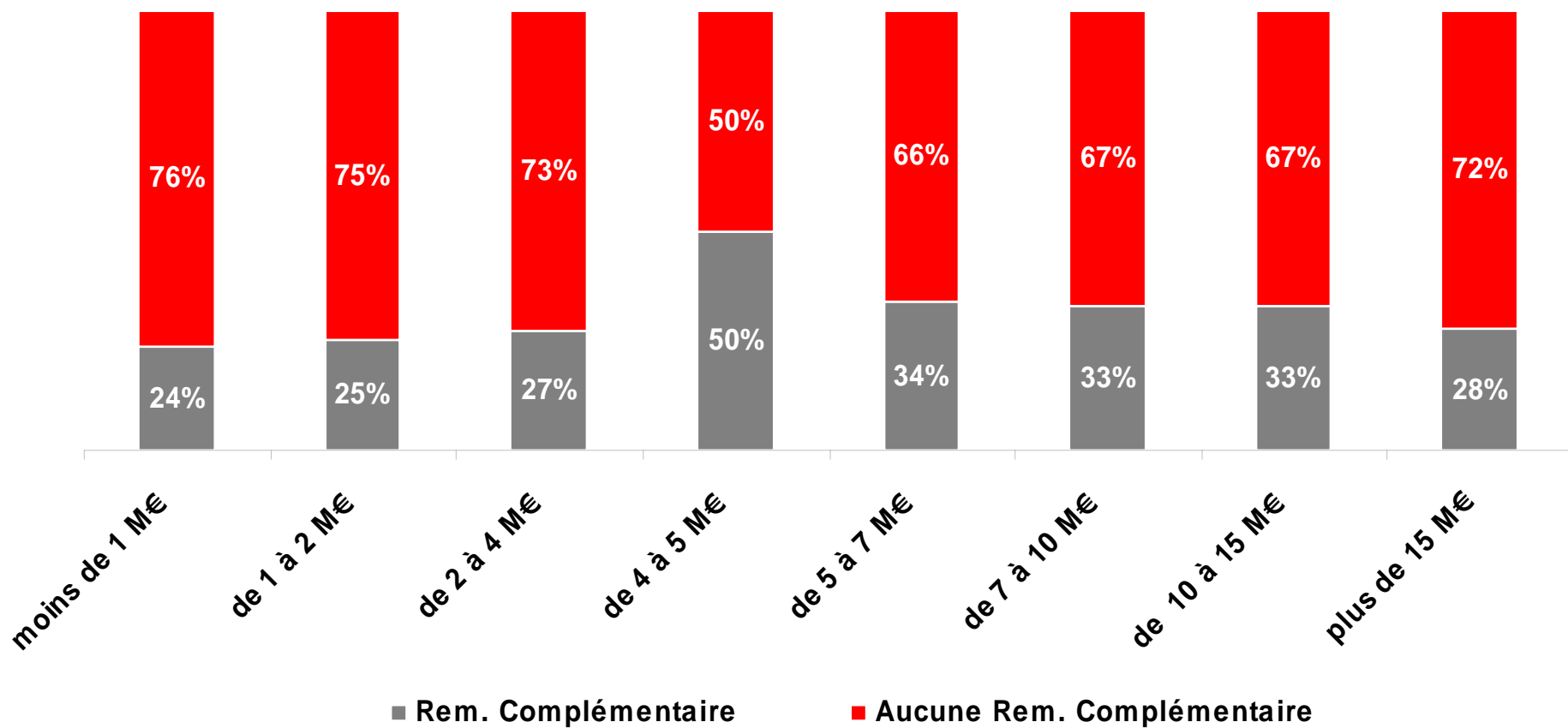
- 75% des contrats étudiés font référence de manière expresse au protocole de 99



# Etude de la rémunération complémentaire au protocole de 99

## Distinction par tranche budgétaire

- Sauf exception (tranche budgétaire de 4 à 5M€), près de **70%** des auteurs ne disposent pas de rémunération complémentaire quelle que soit la tranche budgétaire du film.

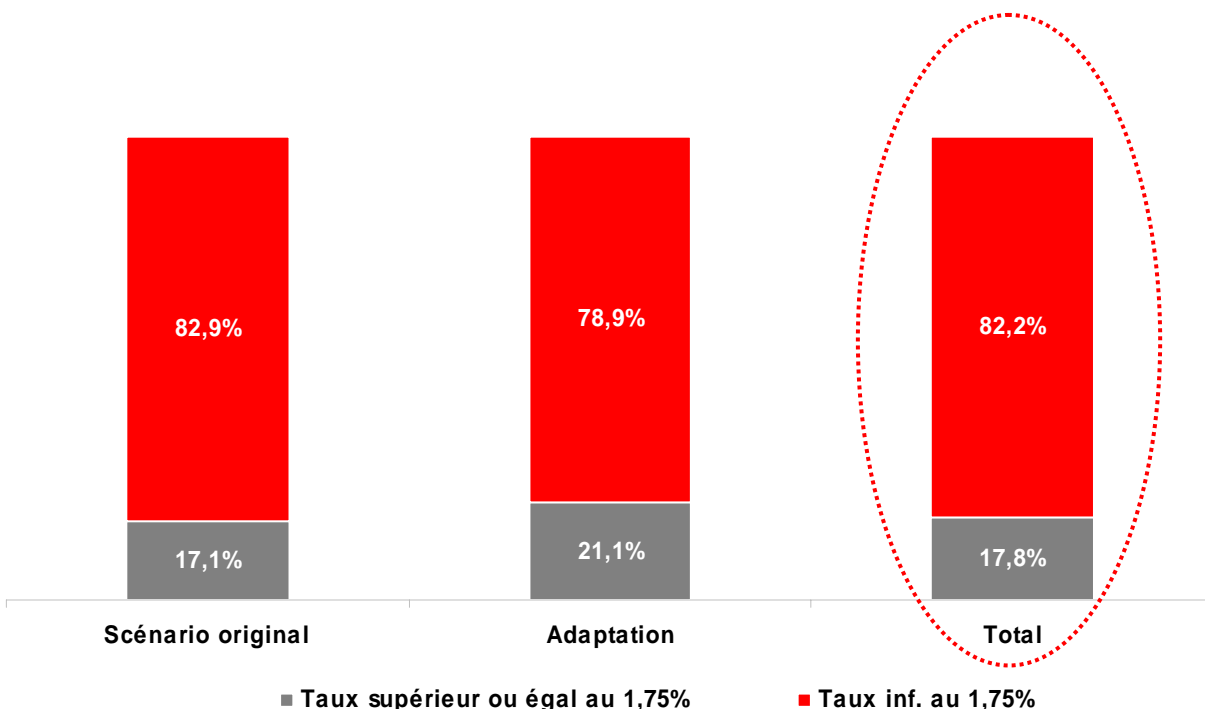


# Etude de la rémunération – Approche œuvre

Comparaison du taux prix public - rémunération par défaut - au 1,75% du protocole de 99

- Pour plus de **80%** des œuvres, le taux du prix public est inférieur au 1,75% du protocole de 99, oscillant entre 0,15% et 1,73%

		Scénario original		Adaptation		Total	
		nbre_oeuvre	%nbre_oeuvre	nbre_oeuvre	%nbre_oeuvre	nbre_oeuvre	%nbre_oeuvre
prix public	Tx sup. ou égal au 1,75%	14	17,1%	4	21,1%	18	17,8%
	Tx inf. au 1,75%	68	82,9%	15	78,9%	83	82,2%
<b>Total prix public</b>		<b>82</b>	<b>100,0%</b>	<b>19</b>	<b>100,0%</b>	<b>101</b>	<b>100,0%</b>



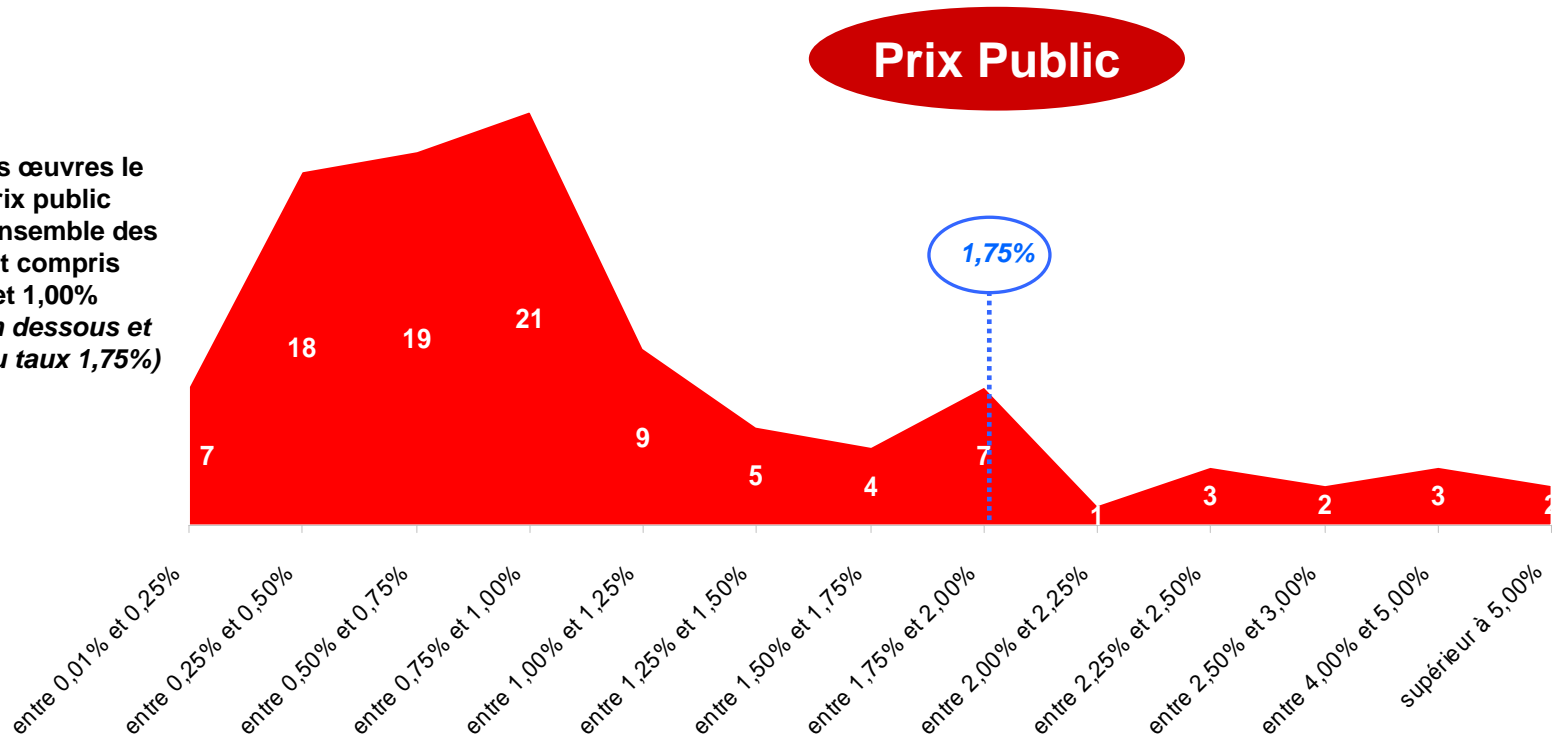
		nbre_oeuvre	%nbre_oeuvre
INF. A 1,75%	entre 0,01% et 0,25%	7	6,93%
	entre 0,25% et 0,50%	18	17,82%
	entre 0,50% et 0,75%	19	18,81%
	entre 0,75% et 1,00%	21	20,79%
	entre 1,00% et 1,25%	9	8,91%
SUP. A 1,75%	entre 1,25% et 1,50%	5	4,95%
	entre 1,50% et 1,75%	4	3,96%
	entre 1,75% et 2,00%	7	6,93%
	entre 2,00% et 2,25%	1	0,99%
	entre 2,25% et 2,50%	3	2,97%
	entre 2,50% et 3,00%	2	1,98%
	entre 4,00% et 5,00%	3	2,97%
supérieur à 5,00%	2	1,98%	
<b>Total</b>		<b>101</b>	<b>100,0%</b>

- Pour 55% des œuvres le taux prix public est compris entre 0,25% et 1,00%

# Etude de la rémunération par défaut en Vidéo à la Demande à l'acte, en récupération du MG

Pour que la cession des droits d'auteur soit licite en vue de permettre l'exploitation en VàD à l'acte, il faut que l'ensemble des contrats de chacun des coauteurs garantisse une rémunération proportionnelle basée sur le prix public. Or, si 363 contrats renvoient bien à une rémunération sur le prix public, l'OPCA observe qu'à défaut d'avenants signés depuis, seulement 101 œuvres présentent un alignement des assiettes pour l'ensemble des coauteurs, les autres œuvres présentant des cessions imparfaites, une partie des coauteurs ne disposant plus d'assiette de référence à la suite de la dénonciation du protocole de 1999 par certains syndicats de producteur.

Pour 55% des œuvres le taux sur le prix public accordé à l'ensemble des coauteurs est compris entre 0,25% et 1,00% (approche en dessous et au dessus du taux 1,75%)

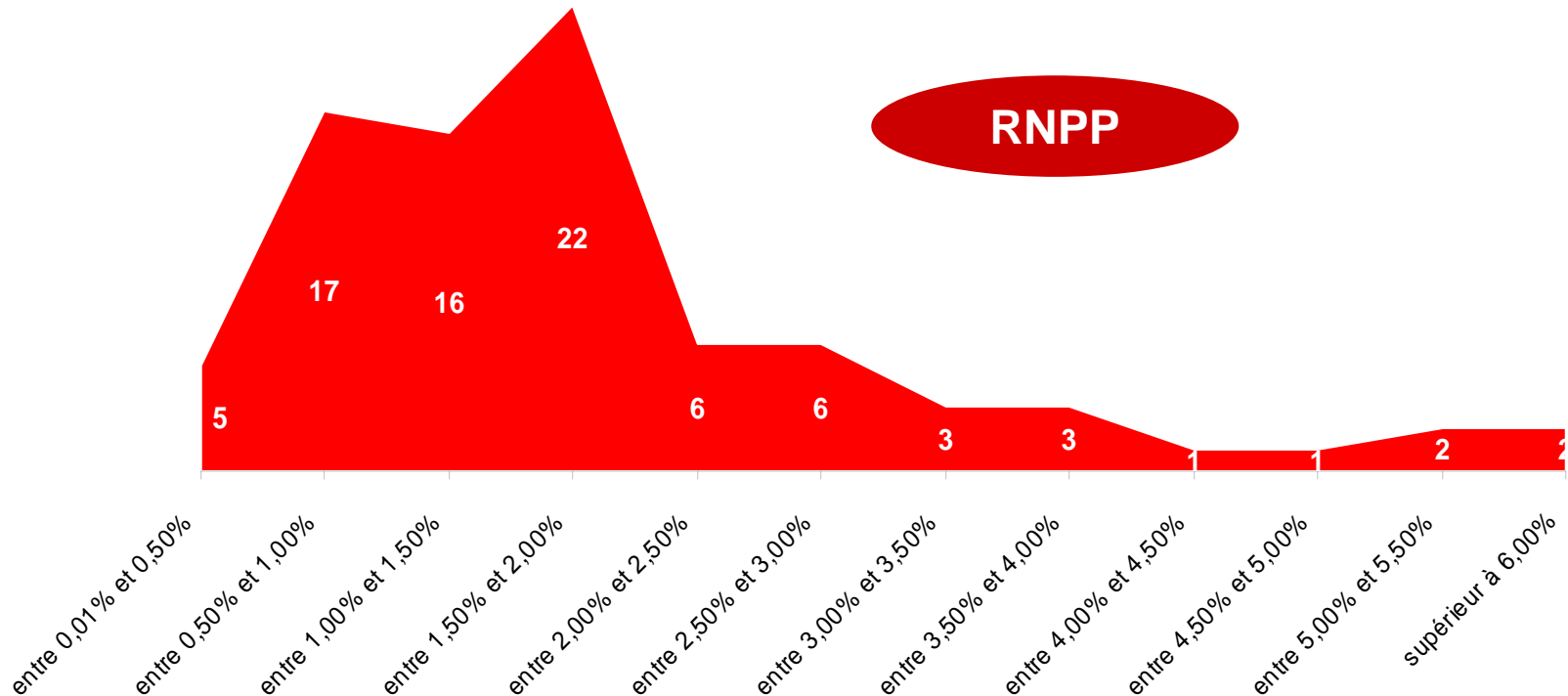


# Etude de la rémunération par défaut

## Assiette de substitution

- Les RNPP représentent 94% des cas concernant l'étude des assiettes de substitution (*hors cas où aucune assiette de substitution n'est prévue*)

Rem par défaut Ass de subs°	nbre_oeuvre	%
assiette différente	1	0,45%
CA brut exploitant	1	0,45%
recette brute distributeur	2	0,90%
RNPP	85	38,29%
sommes brutes HT encaissées	1	0,45%
aucune assiette de substitution	132	59,46%
<b>Total</b>	<b>222</b>	<b>100,00%</b>



---

Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

Adaptations

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La V à D à l'acte

La vidéo

La V à D à l'acte

**L'international**

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération après amortissement du coût du film

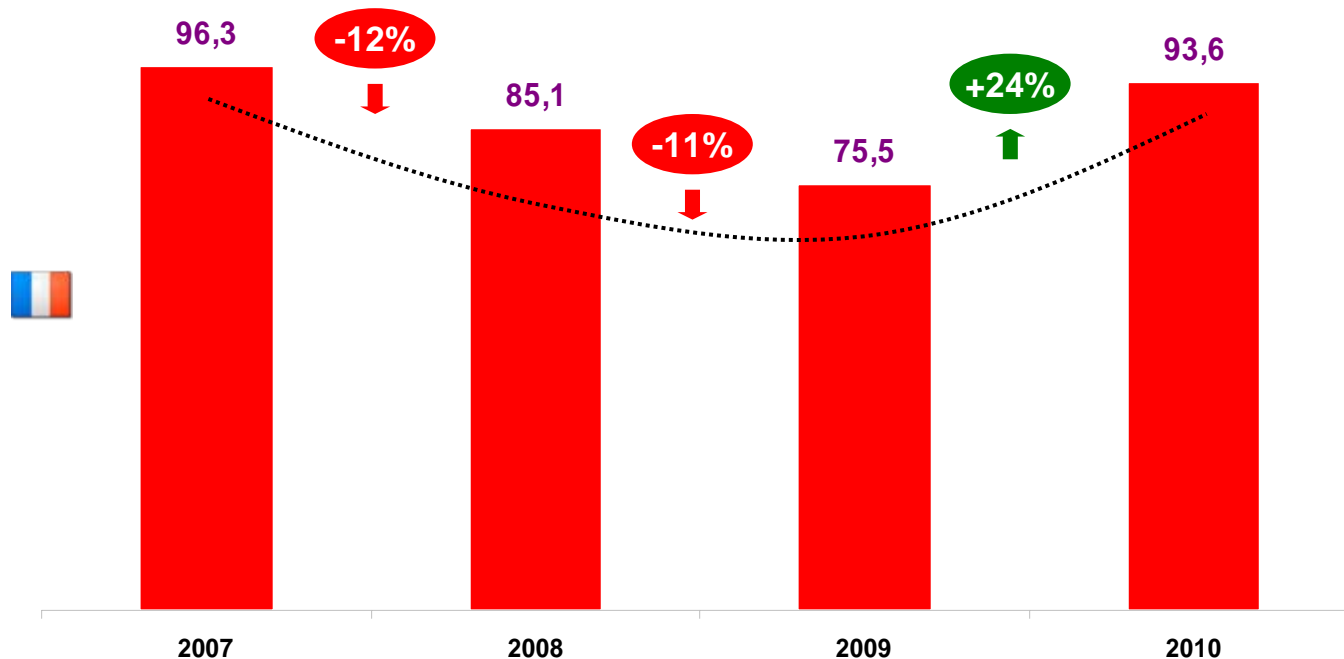
# Evolution des Investissements Etrangers

Données en M€

RNPP Investissements étrangers :

→ 2007 : 10% du marché FR

→ 2010 : 8,6% du marché FR





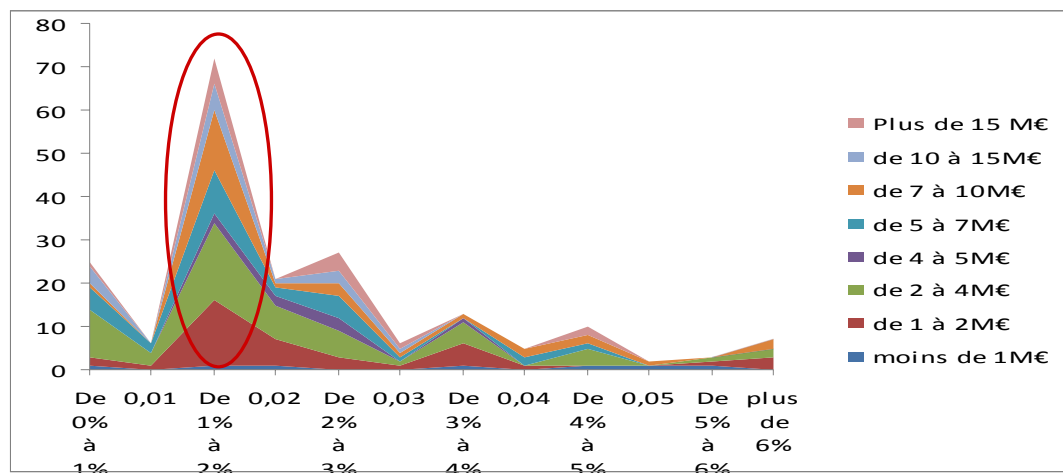
# Autres Exploitations : Pyramide des Rémunérations par film

Sur 222 films étudiés, 210 prévoient une rémunération

- 197 prévoient un pourcentage sur les RNPP
- 12 prévoient un pourcentage sur le prix public
- 1 prévoit un pourcentage sur les sommes brutes HT

RNPP	moins de 1M€	de 1 à 2M€	de 2 à 4M€	de 4 à 5M€	de 5 à 7M€	de 7 à 10M€	de 10 à 15M€	Plus de 15 M€
De 0% à 1%	14%	5%	19%		18%	4%	27%	7%
1%		3%	5%		7%			
De 1% à 2%	14%	39%	31%	25%	36%	50%	40%	43%
2%	14%	16%	14%	25%	7%	4%	7%	
De 2% à 3%		8%	10%	38%	18%	11%	20%	29%
3%		3%	2%		4%	4%	7%	7%
De 3% à 4%	14%	13%	8%	13%		4%		
4%		3%			7%	7%		
De 4% à 5%	14%		7%		4%	7%		14%
5%	14%					4%		
De 5% à 6%	14%	3%	2%					
plus de 6%		8%	3%			7%		

La rémunération majoritaire est comprise entre 1 et 2% des RNPP



---

Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

Adaptations

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La V à D à l'acte

La vidéo

La V à D à l'acte

L'international

**Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG**

Les systèmes de rémunération complémentaire

Rémunération sur le budget du film

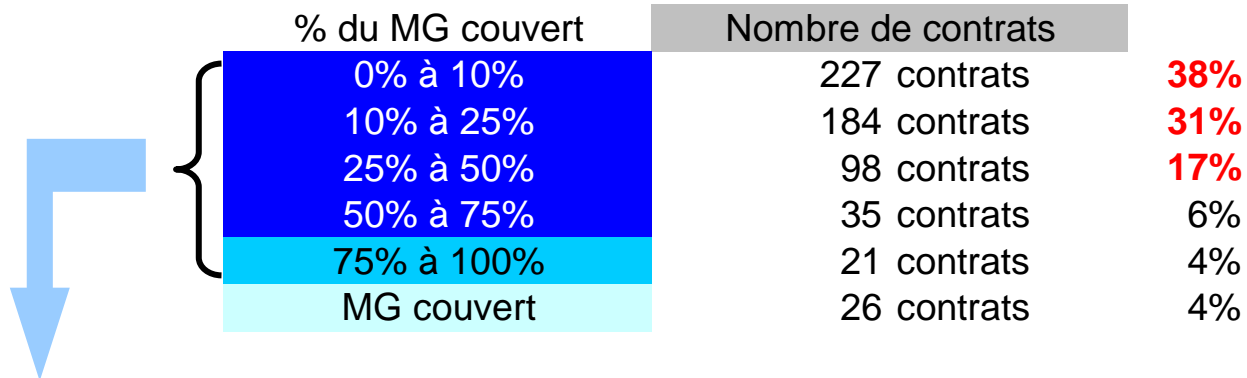
Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération après amortissement du coût du film

# 10% des auteurs peuvent espérer voir leur MG couvert par les 1ères exploitations

En additionnant les récupérations sur les entrées salle et sur les préventes internationales considérées dans cette simulation comme RNPP, l'OPCA observe que près de 10% des auteurs / contrats peuvent espérer, des 1ères exploitations, une couverture de leurs MG.



Ventes attendues en DVD/Blu-Ray France pour couvrir le MG restant

<100 000	>100 000	>200 000	>500 000	>1 000 000	>5 000 000
39 contrats	511 contrats	469 contrats	378 contrats	281 contrats	80 contrats
7%	93%	85%	69%	51%	15%

Le marché du DVD peinera à couvrir seul le solde à récupérer.

---

Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

Adaptations

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La V&D à l'acte

La vidéo

La V&D à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

**Les systèmes de rémunération complémentaire**

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

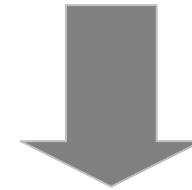
Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération après amortissement du coût du film

# Les systèmes de rémunérations complémentaires

---

**625 contrats**



## Systemes de rémunérations complémentaires

Rémunération sur le budget du film

48 contrats, soit 8%

Rémunération sur les entrées en salle

97 contrats, soit 16%

Rémunération sur les diffusions TV

59 contrats, soit 9%

Rémunération après amortissement du coût du film

451 contrats, soit 72%

---

Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

Adaptations

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La V&D à l'acte

La vidéo

La V&D à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

**Les systèmes de rémunération complémentaire**

**Rémunération sur le budget du film**

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération après amortissement du coût du film

# Rémunération supplémentaire sur le budget du film

Sur les 625 contrats étudiés, 48 prévoient une augmentation du MG :

- en fonction du budget du film
- en fonction du financement extérieur
- en cas de financement par une sofica
- en cas de co-production étrangère
- si les imprévus du devis de production ne sont pas consommés

Ces MG supplémentaires peuvent dans certains cas plus que doubler la rémunération des auteurs

Exemples :

« Film 1 »

scénariste et réalisateur :

- MG : 67 500€

- Bonus au MG : 45 000€, dans le cas où:

- le budget du film serait supérieur à 2 000 000 d'euros
- et où d'autre part, les apports des coproducteurs externes au producteur et les recettes figurant au plan de financement permettraient de couvrir le coût de fabrication du Film, les frais généraux et la rémunération du producteur délégué

« Film 2 » :

scénariste

- MG : 39 000€

- Si le budget du film, tel que défini dans la demande d'agrément des Investissements devait dépasser 2 600 000€ : versement d'une rémunération complémentaire de 1,5% du budget du film sans que ce total incluant la commission de l'agent ne puisse excéder 64 000 €

« Film 3 » :

scénariste

- MG : 1 000€

- si le budget du film est supérieur à : 450 000€, augmentation du MG de 1 000€  
700 000€, augmentation du MG de 1 500€  
1 000 000€, le MG sera égal à 0,3% du budget

## Classement par budget

Budget	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€
Nombre de contrats	3	13	15	1	5	7	2	2

---

Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

Adaptations

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La V&D à l'acte

La vidéo

La V&D à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

**Les systèmes de rémunération complémentaire**

Rémunération sur le budget du film

**Rémunération sur les entrées salles**

Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération après amortissement du coût du film



# La rémunération sur les entrées salle

---

Sur les 625 contrats étudiés, 97 prévoient une rémunération sur les entrées salle

- 38 prévoient le versement d'une somme par entrée
- 63 prévoient le versement d'une somme brute



sur ces 63 contrats, 28 prévoient plusieurs rémunérations supplémentaires en fonction du nombre d'entrées en salle ou des seuils d'entrées à atteindre pour obtenir une seconde rémunération supplémentaire

## Rémunération en fonction du budget des films

Budget	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€
Nombre de contrats	1	8	17	3	22	23	14	9

# La rémunération sur les entrées salle : le versement d'une somme par entrée

---

38 contrats prévoient le versement d'une somme par entrée :

- de 0,040€ à 0,50€ par entrée,
- pour un nombre d'entrées minimum allant de 100 000 à 1 000 000

Film 4	<u>scénariste</u>	0,040 € par entrée à partir de 1 000 000 d'entrées
Film 5	<u>réalisateur</u>	0,045 € par entrée à partir de 700 000 entrées 0,135 € par entrée à partir de 1 500 000 entrées
Film 6	<u>réalisateur</u>	0,135 € par entrée entre 500 000 et 1 000 000 d'entrées
Film 7	<u>scénariste et réalisateur</u>	0,30€ par entrée, à partir de 2 000 000 d'entrées
Film 8	<u>réalisateur</u>	0,50 € par entrée, à partir de 500 000 entrées 0,10 € par entrée à partir de 650 000 entrées

# La rémunération sur les entrées salle : versement d'une somme brute

---

63 prévoient le versement d'une somme brute

- de 2 773€ à 456 000€
- pour un nombre d'entrées allant de 50 000 à 10 000 000

<b>Film 9</b>	<b><u>scénariste</u></b> versement d'une somme brute de : puis, ajout de : puis, versement de :	2 773 € à partir de 100 000 entrées payantes 2 773 € par tranche de 100 000 entrées et jusqu'à 800 000 entrées 5 545 € par tranche de 100 000 entrées à partir de 800 000 entrées
<b>Film 10</b>	<b><u>scénariste</u></b> versement d'une somme de : versement d'une somme de :	10 000€ si le film atteint 800 000 entrées France 10 000 € si le film atteint 1 000 000 d'entrées
<b>Film 11</b>	<b><u>réalisateur</u></b> versement d'une somme brute de : versement d'une somme additionnelle de :	45 000€ si le film atteint 550 000 entrées 45 000€ si le film atteint 750 000 entrées
<b>Film 12</b>	<b><u>scénariste</u></b> versement d'une somme brute de : versement d'une somme additionnelle de :	100 000 € si le film atteint 1 000 000 entrées 500 000 € si le film atteint 5 000 000 d'entrées
<b>Film 13</b>	<b><u>scénariste et réalisateur</u></b> versement d'une somme brute de :	100 000 € par palier de 1 000 000 d'entrées salle France
<b>Film 14</b>	<b><u>scénariste et réalisateur</u></b> versement d'une somme de : versement d'une somme de : versement d'une somme de :	152 450 € lorsque le film aura atteint 3 000 000 d'entrées salle France 152 450 € lorsque le film aura atteint 3 500 000 d'entrées salle France 152 450 € lorsque le film aura atteint 4 000 000 d'entrées salle France
<b>Film 15</b>	<b><u>réalisateur</u></b> versement d'une somme brute de : et versement de :	126 900 € si le film atteint 10 000 000 d'entrées salle France 0,09 € pour chaque entrée sup au-delà de 11 000 000 d'entrées

---

Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

Adaptations

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La V&D à l'acte

La vidéo

La V&D à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

**Les systèmes de rémunération complémentaire**

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

**Rémunération sur les diffusions TV France**

Rémunération après amortissement du coût du film

# Evolutions des Préachats TV

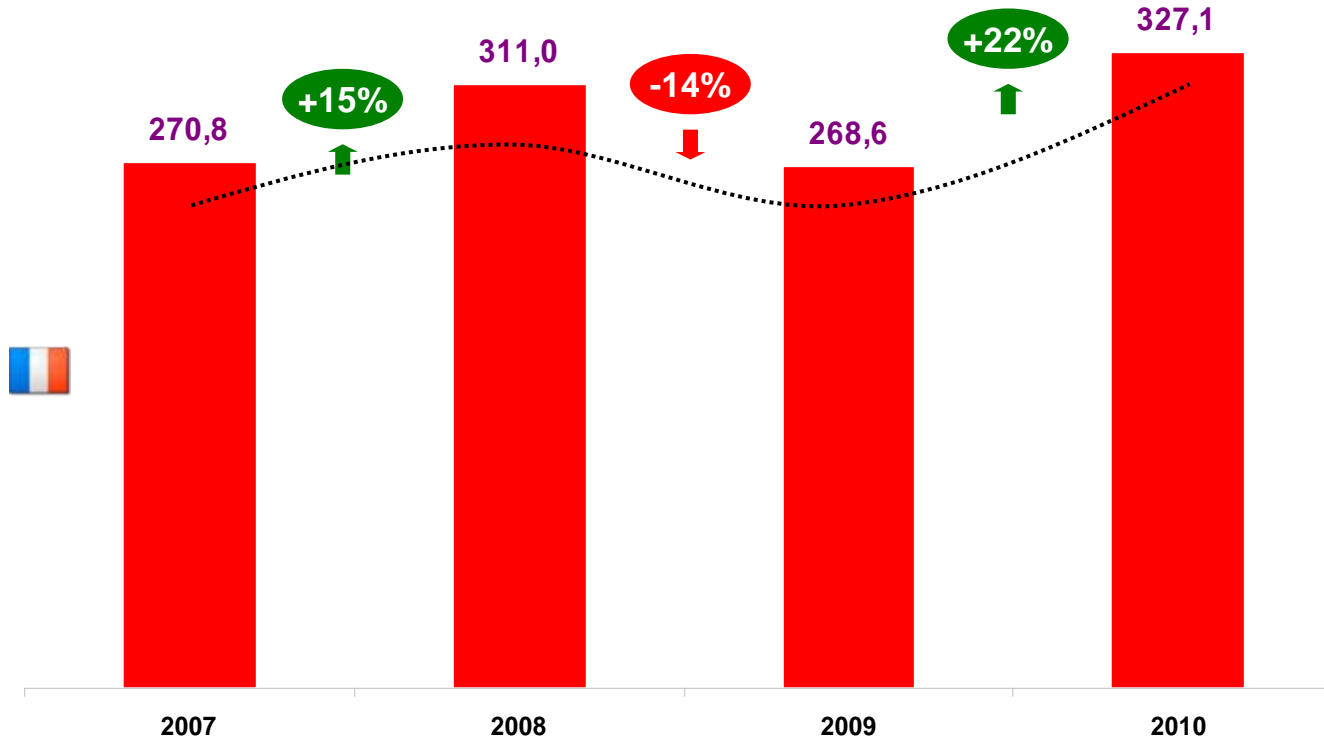
## Données en M€

	2007	2008	2009	2010
CANAL +	152,59	167,10	157,25	179,03
TPS STAR	19,94	20,17	11,86	12,7
CINE CINEMA	13,31	16,21	19,04	21,76
OCS	0	4,93	6,49	22,85
CHAINES EN CLAIR	84,97	102,61	73,96	90,77
<b>TOTAL</b>	<b>270,81</b>	<b>311,02</b>	<b>268,60</b>	<b>327,11</b>

## RNPP Préachats :

→ 2007 : 28% du marché FR

→ 2010 : 30,2% du marché FR

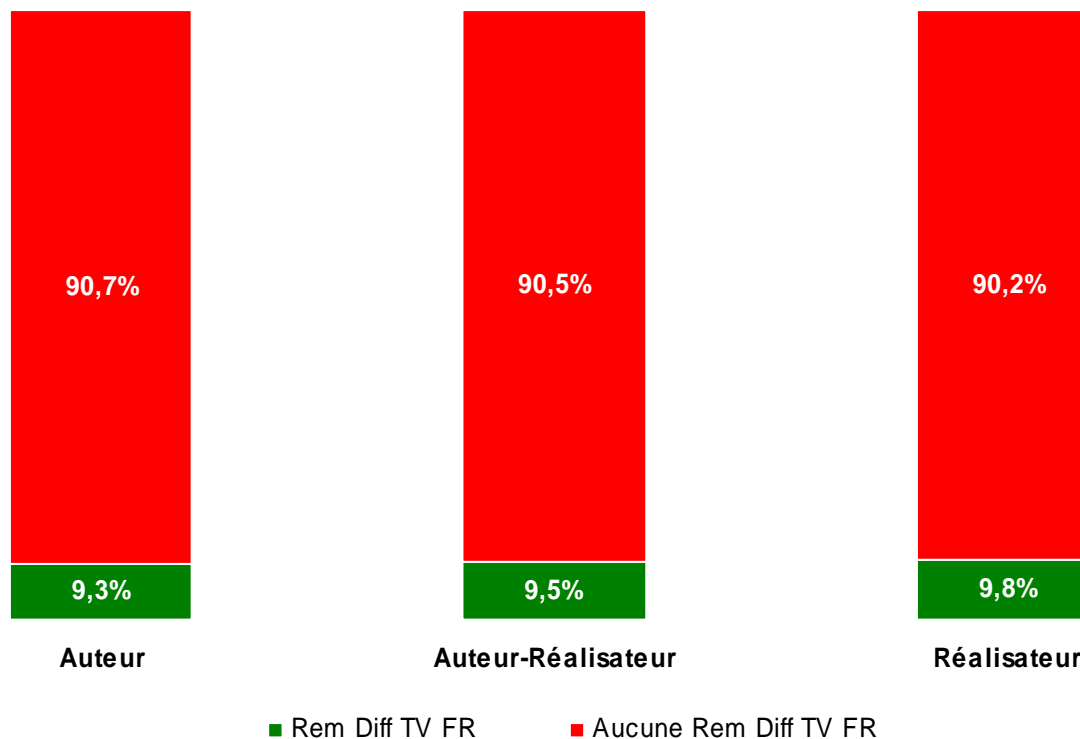


# Rémunération sur les diffusions TV France

Rémunération complémentaire aux droits de diffusion versés par la SACD

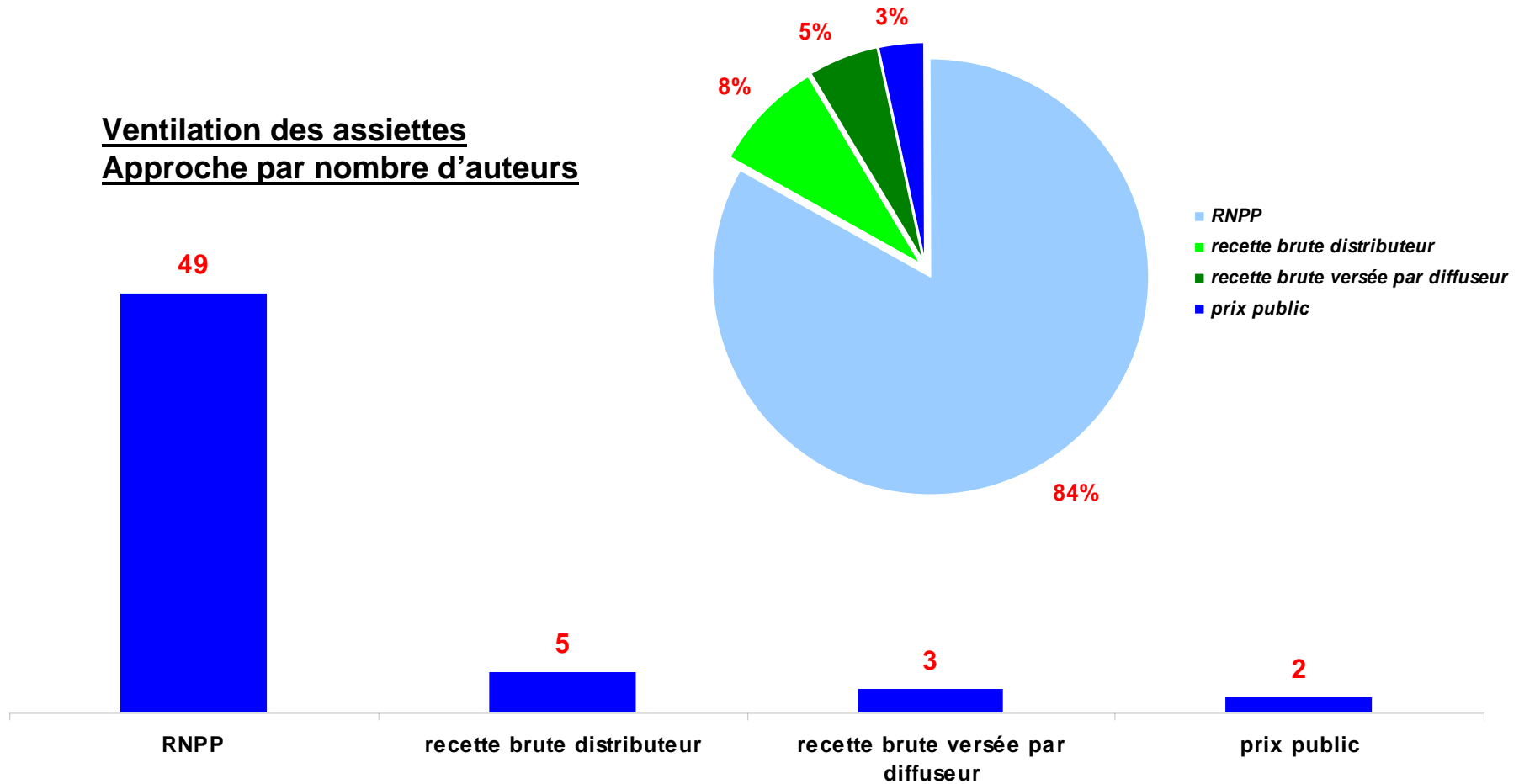
	nbre_auteur	%nbre_auteur
Rem Diff TV FR	59	9,4%
Aucune Rem Diff TV FR	570	90,6%
<b>Total</b>	<b>629</b>	<b>100,0%</b>

## Approche par fonction



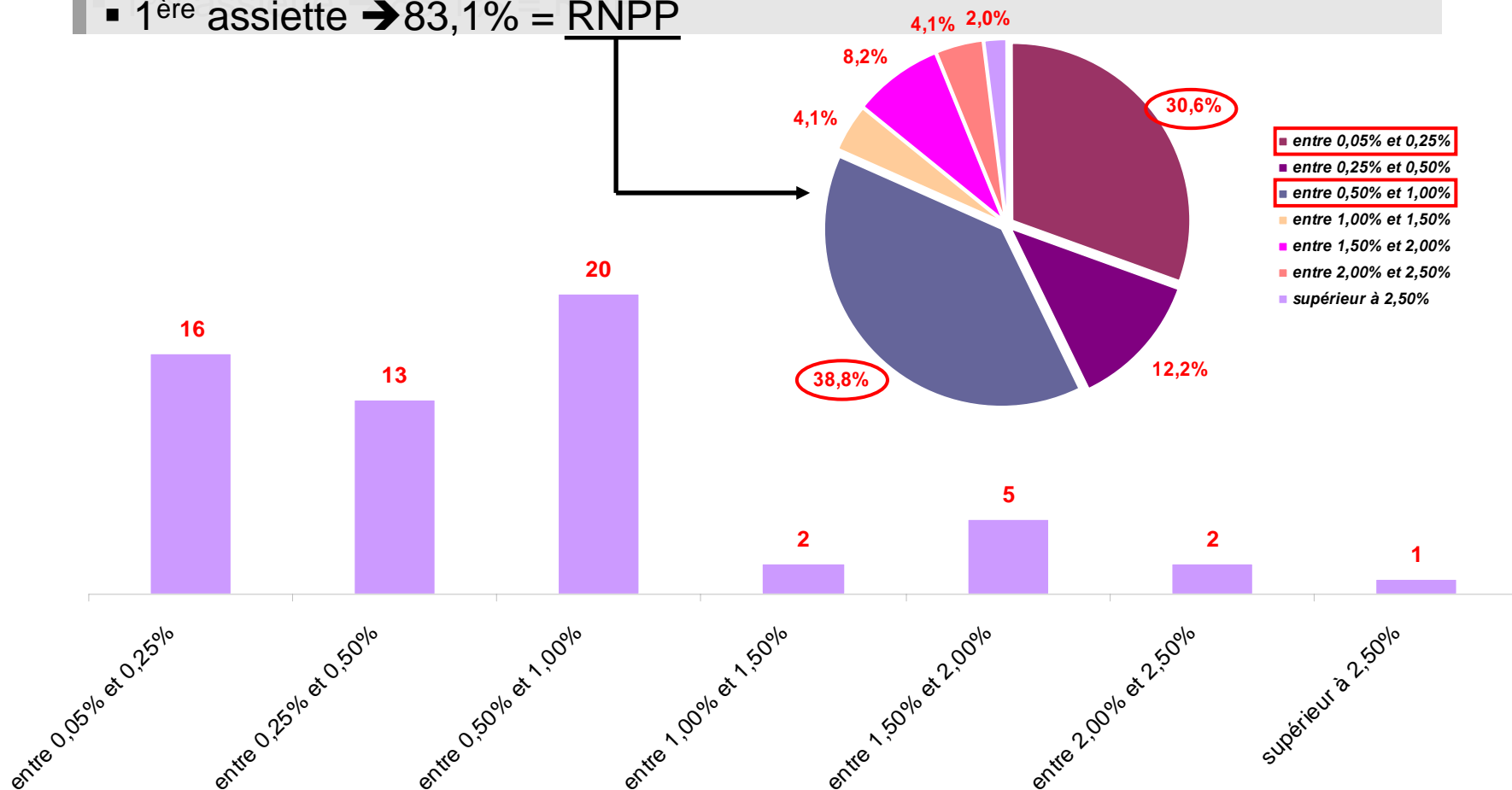
# Analyse des assiettes

## Ventilation des assiettes Approche par nombre d'auteurs



# Analyse des taux

- Plus de 80% des taux sont compris entre 0,05% et 1,00%.
- 1<sup>ère</sup> assiette → 83,1% = RNPP





---

Le panel OPCA

Temps de production et temps de cession

Grilles des rémunérations

Scénarios originaux

Adaptations

Rapport scénario / Réalisation

Rapport droits d'auteur / salaire chez les réalisateurs

Les liens entre les rémunérations proportionnelles négociées dans chaque contrat

La salle

La vidéo / La V à D à l'acte

La vidéo

La V à D à l'acte

L'international

Des rémunérations proportionnelles qui ne permettent pas de récupérer les MG

**Les systèmes de rémunération complémentaire**

Rémunération sur le budget du film

Rémunération sur les entrées salles

Rémunération sur les diffusions TV France

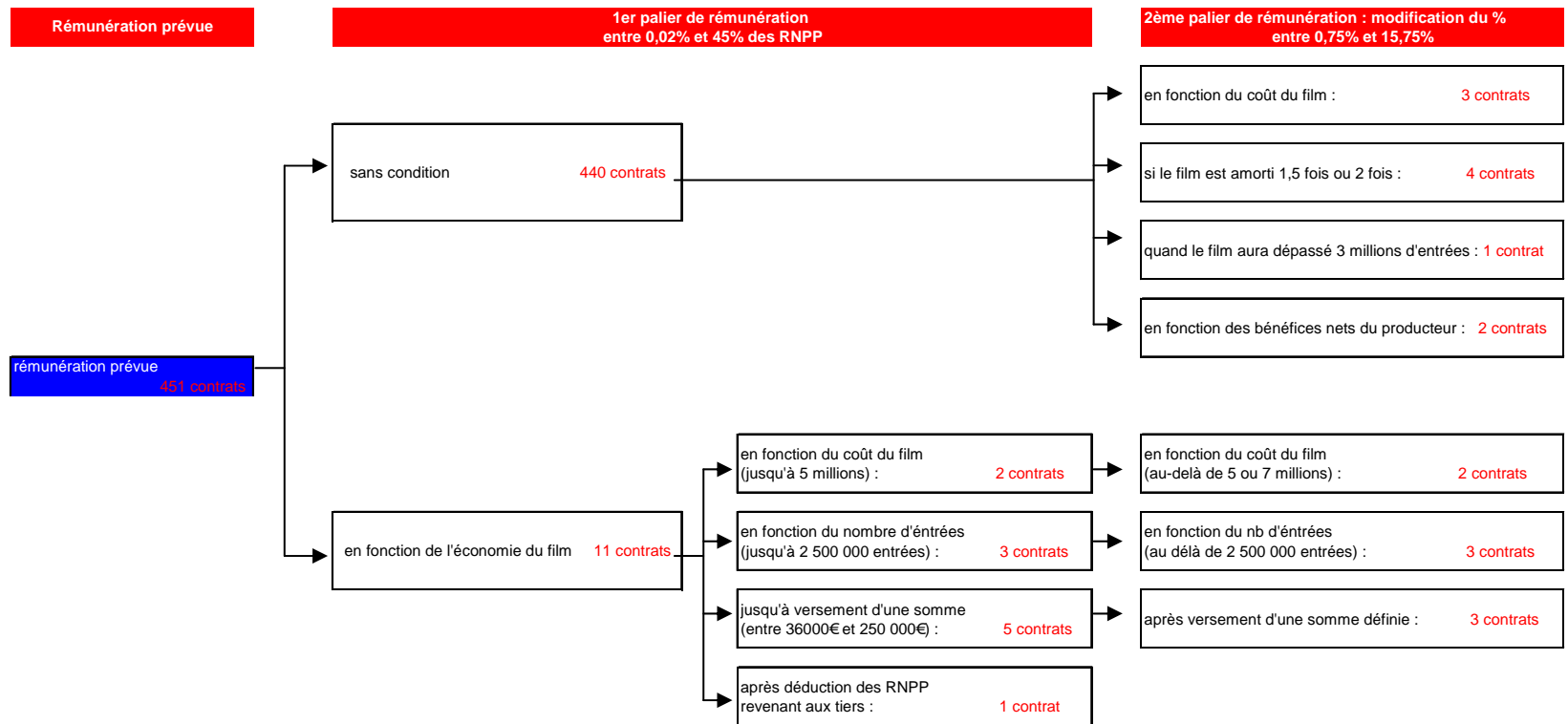
**Rémunération après amortissement du coût du film**

# Rémunération supplémentaire après amortissement du coût du film

Sur les 625 contrats étudiés,

451 prévoient une rémunération supplémentaire après amortissement du coût du film

32 prévoient que ce pourcentage vient se substituer au pourcentage précédemment négocié



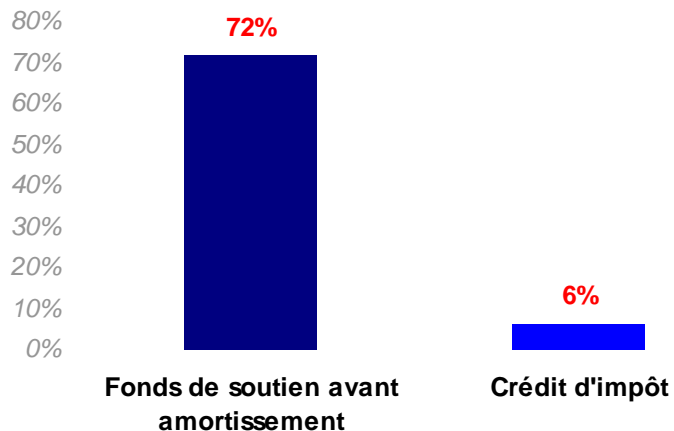
## Classement par budget

Budget	moins de 1 M€	de 1 à 2 M€	de 2 à 4 M€	de 4 à 5 M€	de 5 à 7 M€	de 7 à 10 M€	de 10 à 15 M€	plus de 15 M€
Nombre de contrats	14	85	121	22	69	77	31	32

# Calcul de l'amortissement de l'œuvre avant le protocole du 16.12.2010

- Pour ces 72% de contrats, les annexes 1&2 des contrats qui décrivent le coût et les conditions de son amortissement sont très importants. Le 16.12.2010, un accord interprofessionnel étendu a été signé entre producteurs et auteurs : il uniformise un certain nombre de définitions et il protège les auteurs contre des conditions d'amortissement qui les priveraient d'espoirs.
- Particulièrement, le nouvel accord globalise l'opposabilité du fonds de soutien avant amortissement et le crédit d'impôt. L'OPCA peut ainsi mettre en valeur l'amélioration du sort des auteurs dans ce cadre de négociation, grâce aux termes du nouvel accord interprofessionnel.

La prise en compte des aides publiques dans le calcul de l'amortissement de l'œuvre avant l'accord du 16 décembre 2010



Près de 30% des contrats prévoyant une rémunération supplémentaire après amortissement du coût de l'œuvre n'opposaient pas aux auteurs toute somme venant du fonds de soutien.

L'opposabilité du crédit d'impôt était marginale et ne concernait que des auteurs établis.

Les auteurs qui bénéficiaient de ces deux opposabilités dans leur contrat n'ont été que 24 (soit 5% des contrats prévoyant cette rémunération supplémentaire).

*NB aussi : 82 contrats (18%) prévoyaient l'opposabilité du fonds de soutien après amortissement, opposabilité devenue impossible désormais.*

# Les taux de rémunération complémentaire après amortissement

- De 0,02% à 45%, large éventail de négociation.
- Une large majorité au-dessus de 2% => des taux individuels significativement supérieurs à ceux accordés en international (< 2% pour l'ensemble des coauteurs).

les taux RNPP de rémunérations après amortissement accordés aux auteurs

